

CPU

→ L'Université :

Acteur majeur dans l'Europe
des formations supérieures

LES ACTES

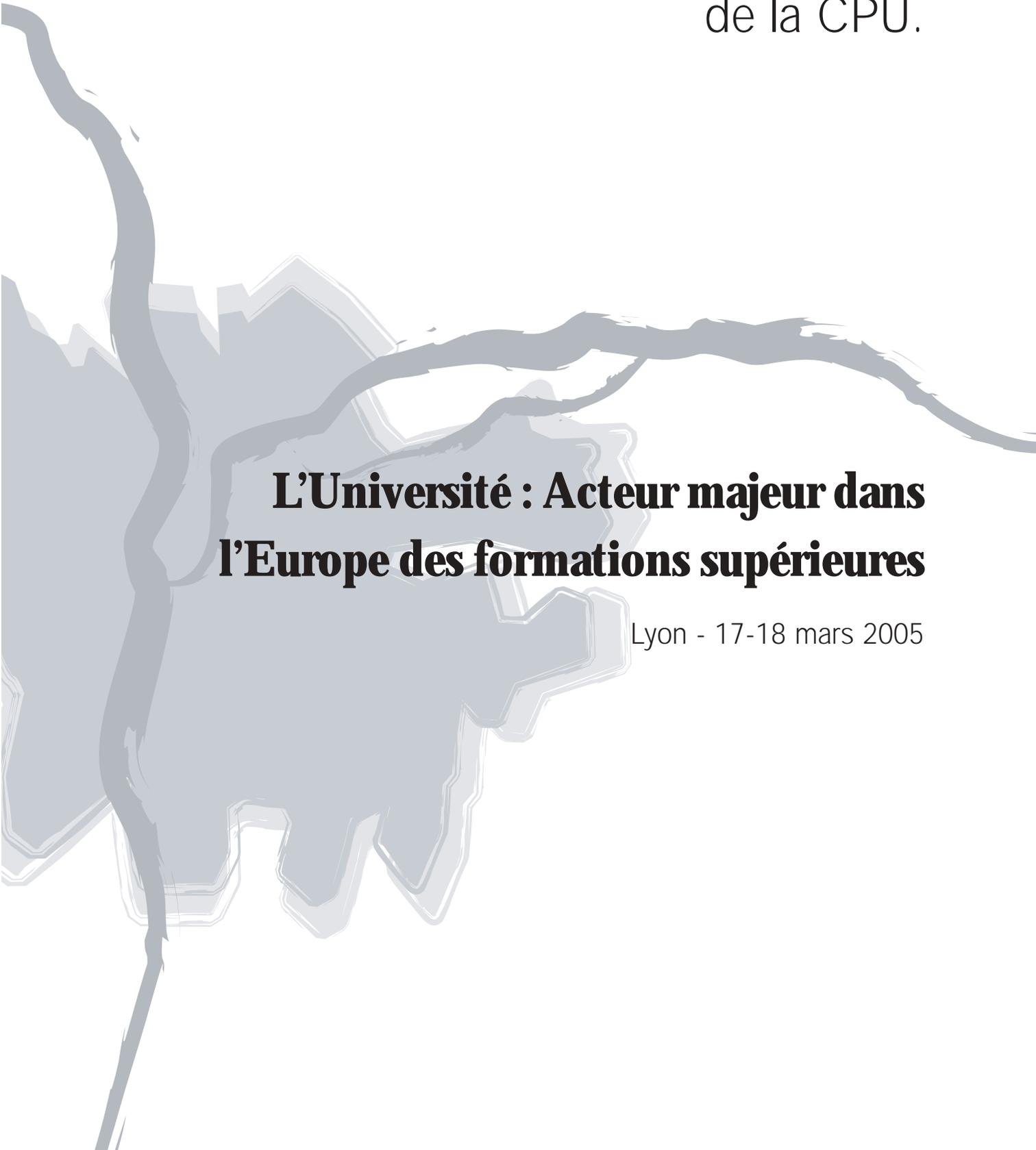
→ Lyon

17-18 mars 2005



CONFERENCE
DES PRESIDENTS
D'UNIVERSITE

Les Actes
du colloque annuel
de la CPU.



**L'Université : Acteur majeur dans
l'Europe des formations supérieures**

Lyon - 17-18 mars 2005

PREFACE

Les universités ont reçu la mission fondamentale d'assurer la formation des bacheliers qui souhaitent acquérir une qualification supérieure.

Cette mission primaire est tellement évidente qu'il a semblé jusqu'à présent inutile de la valoriser contrairement à la mission recherche.

Trois exemples illustrent ce point de vue :

- l'absence de colloque organisé depuis plus de vingt ans par la conférence des présidents d'université sur la formation à l'université. Si chaque président est soucieux des enseignements dispensés dans son établissement, le sujet n'a pas semblé être un thème prioritaire de colloque.
- la très faible place prise par la formation dans le déroulé de carrière des doctorants, puis des enseignants-chercheurs. A la différence de nombreux autres pays, le système universitaire français accorde peu d'importance à l'activité pédagogique des enseignants-chercheurs, les promotions étant presque uniquement conditionnées par la production scientifique liée aux activités de recherche. Il suffit de constater le très faible engouement des universités à mettre en place un système d'évaluation des enseignements, sans parler de celle des enseignants !
- les fonctions antérieurement exercées par les présidents d'université. Très peu de vice présidents CEVU deviennent présidents d'université.

Il est d'ailleurs significatif de noter que parmi les postes à responsabilité importants dans une université, c'est le seul qui respecte la parité homme/femme.

Les mentalités évoluent cependant. Après la réforme des universités des années 70 et l'arrivée massive d'étudiants dans les années 90, les universités peuvent maintenant, notamment grâce au développement de la politique contractuelle quadriennale, se consacrer à l'évolution qualitative des formations.

L'élément déterminant qui a récemment modifié l'équilibre entre formation et recherche, pour ne citer que ces deux missions, est incontestablement la mise en place du processus de Bologne en Europe, connu en France sous le terme LMD.

Ce qui aurait pu être perçu comme une réforme supplémentaire a été vécu par les présidents d'université et une majorité d'enseignants-chercheurs comme l'opportunité de bâtir une réelle politique de l'offre de formation, incités par la Direction de l'Enseignement supérieur.

La CPU a joué un rôle moteur dans la définition des objectifs, la mutualisation des expériences et les propositions d'évolution du dispositif.

Le LMD répond également à une attente de la société. Le pays souhaite que ses universités forment des jeunes susceptibles de s'intégrer dans le monde du travail à la hauteur de leurs compétences. Le renouvellement très important du corps enseignant participe à la réussite de cette "révolution" qu'est le LMD en France.

Ces divers éléments, entre autres, ont conduit la CPU à proposer enfin un colloque sur la formation à l'université. Ce colloque n'avait pas pour objectif de dresser un bilan de la mise en œuvre du LMD qui relève de la compétence d'instances spécifiques telles que les comités de suivi, en compléments d'études menées par la DES, l'AMUE et la CPU.

Un véritable bilan qualitatif et exhaustif ne pourra être dressé qu'avec un certain recul.

Le colloque avait pour objectif de faire prendre conscience de la place importante des universités dans la formation des cadres. A l'inverse d'autres pays, la France a adopté un modèle complexe, dans lequel l'université n'est pas la seule institution intervenant dans la formation des cadres. Cependant, contrairement à ce que pensent de nombreux citoyens, les statistiques montrent clairement que la majorité des cadres sont formés par les universités et non par les écoles d'ingénieur hors université et les écoles de commerce.

Les présidents d'université ont pu montrer qu'ils étaient conscients que le devenir des universités qu'ils dirigent dépend de la qualité de leur offre de formation susceptible d'attirer les étudiants et enseignants-chercheurs tant français qu'étrangers, tout en réaffirmant que la formation est un bien public.

Ce colloque a permis d'élaborer 10 propositions reprises dans un texte d'orientation adopté par la Conférence des Présidents d'Université lors de sa séance privée du 26 mai 2005 et qui servira de référence pour les futurs travaux et négociations qu'elle conduira dans les mois à venir.

Yannick VALLEE
Premier Vice-Président

SOMMAIRE

Allocution de bienvenue 4

Yannick VALLEE - *Premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université.*

Ouverture officielle 5

Domitien DEBOUZIE - *Président de l'université Claude Bernard – Lyon I.*

Gérard COLLOMB - *Sénateur-Maire de Lyon, Président du Grand Lyon.*

Jack QUEYRANNE - *Président du conseil régional Rhône-Alpes.*

Alain MORVAN - *Recteur de l'académie de Lyon.*

Jean-Marc MONTEIL - *Directeur de l'Enseignement Supérieur.*

Présentation des thématiques du colloque 11

Yannick VALLEE - *Premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université.*

TABLE RONDE 1 17

La place de l'Université dans la formation des cadres

Domitien DEBOUZIE - *Président de la commission pédagogie et formation continue de la CPU.*

Christian BLANC - *Député.*

Débat

TABLE RONDE 2 23

L'internationalisation de la formation supérieure

Olivier AUDEOUD - *Président de la commission des relations extérieures de la CPU.*

Bernard de MONTMORILLON - *Président de l'Université Paris Dauphine.*

Débat

RESTITUTION DE L'ATELIER 1 30

La professionnalisation à l'Université

Président : Guy SCHULTZ - *Président de l'université de Haute Alsace – Mulhouse.*

Rapporteur : Yves LICHTENBERGER - *Président de l'université de Marne-la-Vallée.*

RESTITUTION DE L'ATELIER 2 31

De l'accueil à l'insertion professionnelle des étudiants

Présidente : Françoise BEVALOT - *Présidente de l'université de Besançon - Franche Comté.*

Rapporteur : Albert ODOUARD - *Président de l'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II.*

RESTITUTION DE L'ATELIER 3	32
La garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur	
<i>Président : Patrick NAVATTE - Délégué permanent de la CPU à Bruxelles.</i>	
<i>Rapporteur : Pascal LEVEL - Président de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis</i>	

Débat

RESTITUTION DE L'ATELIER 4	35
La formation tout au long de la vie	
<i>Président : Robert FOUQUET - Président de l'université Jean Monnet - Saint Etienne.</i>	
<i>Rapporteur : Daniel ANDRE - Président de l'université d'Evry - Val d'Essonne.</i>	

RESTITUTION DE L'ATELIER 5	37
Le rôle des partenaires : Etat, collectivités, professionnels	
<i>Président : Gilles DEMAILLY - Président de l'université Jules Verne - Amiens - Picardie.</i>	
<i>Rapporteur : Rémy PECH - Président de l'université Le Mirail - Toulouse II.</i>	

RESTITUTION DE L'ATELIER 6	38
Le LMD : un modèle de convergence des formations relevant de tous les ministères	
<i>Président : Michel LUSSAULT - Président de l'université François Rabelais - Tours.</i>	
<i>Rapporteur : Bertrand FORTIN - Président de l'université Rennes I.</i>	

Débat

CONCLUSION	41
<i>Yannick VALLEE - Premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université.</i>	

CLOTURE	45
<i>Jean-Marc MONTEIL - Directeur de l'Enseignement Supérieur.</i>	

TEXTE D'ORIENTATION ADOPTÉ EN CPU PLÉNIÈRE LE 26 MAI 2005	48
--	-----------

ANNEXES	55
Fiche « Objectifs du colloque »	
Fiches préparatoires des tables rondes	
Fiches préparatoires des ateliers	

GLOSSAIRE	76
------------------	-----------



ALLOCUTION DE BIENVENUE

Yannick VALLEE
*Premier vice-président
de la Conférence
des Présidents d'Université.*



En tant que premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université, je vous souhaite la bienvenue à ce colloque.

Nous allons commencer cette journée par la cérémonie protocolaire d'ouverture, avec les discours introductifs.

Je vous présenterai plus tard les thématiques qui animeront vos débats tout au long de ces deux journées.

Je laisse la parole au président de l'université Claude Bernard, Lyon I, Domitien Debouzie.

OUVERTURE

Domitien DEBOUZIE
Président de l'université
Claude Bernard - Lyon I.



Je suis très honoré d'accueillir le colloque annuel de la CPU. J'en suis d'autant plus heureux que ce colloque est entièrement dédié à la formation. C'est, d'après mes informations, la première fois, s'agissant d'un colloque de la CPU. De plus, Lyon avait déjà été choisi en 1985 pour parler du partenariat, qui est également le thème d'un atelier de cette conférence.

L'université Lyon I accueille 28 000 étudiants, avec un budget global consolidé de 245 millions d'euros dont 25 millions pour une filiale privée sur les contrats de recherche. Nous disposons de 3 300 personnels titulaires. Nous accueillons également un millier de chercheurs ainsi que 72 unités mixtes. Nous jouons pleinement notre rôle au sein du pôle universitaire de Lyon. Vous êtes ici sur l'un des dix campus de l'université Claude Bernard. Tout ce qui concerne la santé est par exemple regroupé dans la zone des hôpitaux.

Je remercie les grands témoins pour leur présence. Ils nous donneront un point de vue extérieur à nos débats. Je tiens également à remercier tous les sponsors qui ont contribué largement à ce colloque : la Région Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône, la Communauté urbaine du Grand Lyon, la Ville de Lyon, la Mairie de Villeurbanne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Populaire Loire et Lyonnais, la CASDEN, la MGEN et le CROUS.

Je remercie également toute l'équipe autour de Philippe Cortès, le directeur du service de formation continue et d'alternance : Solange Perrel, Olga Dahan, Michel Pedillac, Estelle Leclerc et Patrice Blanc. Je n'oublie pas mon bras droit, Robert Garrone. Je vous souhaite un excellent colloque.

Gérard COLLOMB
Sénateur-Maire de Lyon.
Président du Grand Lyon.



Je suis particulièrement heureux de vous accueillir - non pas à Lyon - mes amis de Villeurbanne n'apprécieraient pas - mais dans l'agglomération lyonnaise, pour ce colloque de la CPU.

Dans une économie globalisée qui devient de plus en plus une économie de la connaissance, la question du devenir de nos universités est de plus en plus fondamentale. Nous devons travailler ensemble si nous voulons relever les défis scientifiques et économiques lancés par les Etats-Unis, le Japon mais également par un certain nombre de pays émergents comme la Chine et l'Inde. Nous devons augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur tout en maintenant et en améliorant des pôles d'excellence. Il est également nécessaire de répondre aux besoins liés à l'éducation tout au long de la vie, gage d'une économie de croissance dynamique compétitive et juste. Des liens plus forts et plus organiques entre le public et le privé doivent être tissés dans les domaines décisifs de la recherche et de la formation.

Les thèmes que vous allez aborder dans ce colloque sont fondamentaux. L'Université est effectivement un acteur majeur dans les formations supérieures en Europe. Sans un système universitaire dynamique qui bénéficie des moyens de ses ambitions, la France ne pourra s'élever à la hauteur des défis qui l'attendent. Les thématiques que vous allez aborder dans ce colloque entrent particulièrement en résonance avec la politique de développement d'un territoire comme l'agglomération lyonnaise ou la région Rhône-Alpes. Je citerai par exemple la place de l'université dans la formation des cadres, le rôle des partenaires, de l'accueil et de l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que l'internationalisation de la formation supérieure. Ces thèmes sont au cœur de notre réflexion et de notre action.

Une coopération nécessaire entre les différents acteurs à travers les pôles de compétitivité

En tant que Maire de Lyon, je sais pertinemment que la capacité de notre agglomération à devenir une des métropoles européennes de la connaissance est fondamentalement liée à la qualité de nos universités. Elles doivent également être capables de tisser des liens avec les universités des agglomérations voisines comme Grenoble et Saint-Etienne. Nous devons approfondir nos propres domaines d'excellence, mais également les lier et les confronter avec ceux de nos voisins. Dans ce cadre-là, il nous appartient de construire des partenariats sur le long terme, capables de porter une politique ambitieuse de formation et de recherche. En effet, la mutualisation des actions est nécessaire en raison des visions éclatées et des ressources qui tendent à se fragmenter. Le schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche est donc tout à fait fondamental.

Mais ce partenariat doit également s'élargir aux collectivités locales et au monde socio-économique à travers l'ambitieuse politique de sites. Lyon a ainsi choisi de s'appuyer sur le monde scientifique dans son projet de développement métropolitain. Le pôle universitaire de Lyon et le Grand Lyon se sont ainsi liés dans une démarche appelée « *Lyon métropole innovante* ». Nous coopérons également avec les grandes métropoles voisines. A ce sujet, la proposition du député Christian Blanc de créer des pôles de compétitivité est intéressante.

Les pôles que nous constituons sont régionaux. Nous avons mis en place une coopération entre Grenoble, Saint-Etienne et Lyon. Les universités, les chercheurs et les forces économiques doivent également être de vrais partenaires dans notre groupe de gouvernance économique du Grand Lyon pour contribuer davantage à la mise en œuvre d'une stratégie universitaire, scientifique et économique de l'ensemble de notre agglomération.

Les pôles de compétitivité doivent permettre de chercher des effets de spécialisation afin de se concentrer sur des éléments stratégiques. Il est indispensable de travailler à l'amélioration des processus de transferts entre universitaires et entreprises. Ces échanges entre le milieu académique et le milieu universitaire représentent un enjeu majeur de la formation. Par exemple, nous disposons à Lyon de grandes entreprises de santé. Le directeur de l'une de ces firmes me demandait récemment ce que peut proposer l'agglomération en termes de formation de cadres dans le cadre d'une stratégie internationale. Nous pouvons par exemple contribuer à optimiser la chaîne de valorisation.

L'effet « campus européen »

L'effet « *campus européen* » ne peut exister sans une politique d'innovation s'appuyant sur des technopoles ainsi que sur des actions d'internationalisation. Nous sommes en train de promouvoir quatre technopoles à fort potentiel d'innovation. Chaque technopole est animée par une personne qui doit favoriser le rapprochement entre les laboratoires, les universités et les entreprises. La collectivité territoriale a également un rôle à jouer dans l'aménagement des campus et le lien entre les différents acteurs.

La politique de rayonnement international menée par les laboratoires de recherche et par les universités participe pleinement au développement de l'ensemble des enjeux de la région et de l'agglomération lyonnaise. L'internationalisation nécessite une coopération entre les acteurs afin d'améliorer la visibilité de nos universités et de notre recherche à l'étranger. Le développement international est un enjeu important car nous sommes souvent trop cloisonnés. La coopération est donc très importante.

Les travaux de ce colloque seront donc examinés avec un grand intérêt par les acteurs politiques locaux. Vous abordez des sujets fondamentaux pour notre pays mais aussi pour l'agglomération lyonnaise et la région Rhône-Alpes. Merci de votre présence dans le Grand Lyon.

Jack QUEYRANNE
Président du Conseil régional
Rhône-Alpes.



Je vous remercie d'avoir choisi la Région Rhône-Alpes pour votre colloque annuel. C'est avec beaucoup de nostalgie que je m'adresse à vous aujourd'hui. En effet, j'ai commencé mes études de droit dans cet amphithéâtre il y a 40 ans. Votre présence à Lyon correspond au rôle que joue Domitien Debouzie au sein de la CPU. Il intervient comme président de la commission pédagogie et de la formation continue de cette conférence. Je remercie également l'engagement de Yannick Vallée.

Le thème de votre colloque trouve un écho particulier dans notre région. Avant de vous présenter les orientations du Conseil régional dans le domaine de la formation, je tiens à rappeler que l'enseignement supérieur et la recherche ne font pas partie des compétences exclusives de la Région. L'Etat a une mission fondamentale d'organisation de l'enseignement supérieur.

L'objectif de Lisbonne

Nous avons besoin d'un Etat stratège qui définisse les orientations, obtienne des budgets et assure la répartition des moyens sur l'ensemble du territoire. Nous voulons également un Etat qui investisse massivement dans la recherche et la formation afin que nos universités luttent à armes égales avec leurs homologues étrangères. En effet, les Etats-Unis consacrent 3 % de leur PIB à l'enseignement supérieur. L'Europe n'y consacre que 2 % du sien.

Nous avons donc des efforts à faire pour atteindre l'objectif de Lisbonne. Fixé en mars 2000 par les ministres européens chargés de l'éducation, il vise à acquérir en Europe le savoir le plus compétitif du monde. La recherche est également une grande partie de cette déclaration.

Depuis 1995, nos trois principaux concurrents, les Etats-Unis, le Japon et la Chine, ont augmenté leurs efforts de recherche dans la répartition du budget national. Les pays européens ont eu globalement tendance à stabiliser les moyens accordés à ce poste. Cet affaiblissement de la recherche se répercute sur l'enseignement supérieur car les deux domaines sont très liés. De plus, nous ne sommes qu'à la quinzième place au sein de l'OCDE en ce qui concerne le financement par étudiant. Nos moyens sont donc insuffisants pour atteindre l'objectif fixé à Lisbonne.

Le rôle de l'Etat est essentiel. Néanmoins, les Conseils régionaux peuvent jouer un rôle d'accompagnement grâce à leur proximité avec les acteurs économiques et leur intérêt pour le système scientifique et universitaire dans le cadre du développement social, culturel et économique. La région Rhône-Alpes accueille 230 000 étudiants inscrits dans la diversité de nos enseignements supérieurs. Ces étudiants se répartissent entre quatre grands pôles : Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et la Savoie. Nous disposons également de sections décentralisées comme à Valence, Roanne ou L'Isle-d'Abeau.

Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche

Nous sommes en train d'élaborer un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec l'aide de Roger Fougères. Ce travail a été nourri par un dialogue avec l'ensemble des acteurs dans une perspective de contractualisation pluriannuelle. Nous avons mis en place des groupes de travail dans lesquels 500 personnes ont pu s'exprimer, ainsi qu'un forum d'échanges sur Internet afin de préparer ce document. Les rencontres régionales pour la recherche ont également été fructueuses. Les grands volets de ce schéma sont les suivants :

■ La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur

Cette démocratisation correspond pour nous à quatre grandes orientations :

L'accompagnement des universités

Nous devons d'abord accompagner les universités dans le contexte de la

mise en place d'un espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur. En effet, le schéma LMD vient d'être mis en place. Or à peine la moitié des étudiants inscrits en première année atteignent le niveau licence. La moyenne des grands pays de l'OCDE est de 32 % d'une classe d'âge. Avec 20%, la France n'est donc pas dans le peloton de tête. Il est impératif de lutter contre ce décrochage universitaire. Cette réussite dépend également des conditions de vie des étudiants à travers les bourses, la restauration et le logement, pour lesquels la Région possède des compétences fortes.

Le Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (PRDF)

Notre schéma régional vise ensuite à structurer et à renforcer l'offre de formation. Nous mettons en place un Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (PRDF), en favorisant le développement cohérent de l'ensemble des filières dans le respect des compétences de l'Etat et de l'autonomie des universités, mais également dans le souci d'égalité des chances. Le Plan Régional de Développement des Formations professionnelles concerne uniquement les licences professionnelles, puisque les masters doivent rester du domaine de l'Etat et des établissements.

La Région souhaite également soutenir, avec les établissements d'enseignement supérieur qui en restent les maîtres d'ouvrage, les formations sur des thématiques qui sont des priorités au niveau régional. Les masters et les études de recherche en lien avec les pôles de compétitivité ainsi que la formation des responsables associatifs sur le développement durable et l'égalité hommes-femmes doivent également être privilégiés.

L'aide à l'internationalisation de l'enseignement supérieur

La Région encourage la mobilité internationale des étudiants. En 2004, nous avons accordé plus de 7 500 bourses aux étudiants voulant partir à l'étranger, ce qui correspond à un engagement de 18 millions d'euros. Nous avons également attribué 3 millions d'euros d'aide aux établissements d'enseignement supérieur rhônalpins pour leur développement international. L'objectif est de financer 20 000 bourses d'ici 2010. Nous allons également renforcer le dispositif d'accueil des étudiants étrangers et la coopération avec nos voisins européens ainsi que les pays émergents.

L'aménagement du territoire

Le quatrième axe de notre schéma régional concerne la promotion et la contribution à l'aménagement du territoire. Nous souhaitons mettre en place une structure de concertation sur l'enseignement supérieur qui associe les collectivités locales aux universités.

■ Les aides à la recherche

A travers ce schéma régional, la Région tient également à soutenir la recherche, qui est indissociable de l'enseignement supérieur. Nous voulons tout d'abord aider la recherche dans des domaines prioritaires pour le développement de la région Rhône-Alpes. Cela va se traduire par la création de *clusters* pour l'industrie du numérique, la santé, la chimie, les matériaux, sans oublier les sciences humaines et sociales. Nous voulons favoriser le transfert des résultats de ces recherches dans le monde socio-économique.

Nous voulons également soutenir la créativité en encourageant la prise de risque scientifique et les projets innovants. La coopération internationale doit encore être renforcée à travers les partenariats. Ces derniers inciteront à la mobilité des étudiants chercheurs. Cela passe aussi par la promotion sur notre territoire d'une animation scientifique avec l'accueil de colloques et de conférences. Enfin, nous désirons mener une politique d'investissements lourds.

Nous voulons mettre en place de grands équipements scientifiques et structurants dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. Le schéma régional doit renforcer les pôles d'excellence tout en permettant l'accueil du plus grand nombre d'étudiants.

En conclusion, j'aimerais revenir sur les deux défis majeurs auxquels nous avons à faire face depuis 20 ans : l'augmentation du nombre d'étudiants et l'ouverture vers le monde de l'entreprise. L'internationalisation est le troisième défi pour l'université française. Il exige une concertation et une coopération de tous les acteurs afin de développer une communauté compétitive, génératrice de croissance et créatrice d'emplois et de solidarité. La Région Rhône-Alpes s'engage avec détermination auprès des universités en adoptant ce schéma régional.

NB : Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche a été adopté lors de l'Assemblée plénière du Conseil régional, les 7 et 8 avril 2005.

Alain MORVAN

Recteur de l'académie de Lyon.



Je suis particulièrement fier de vous accueillir dans mon académie. Celle-ci héberge plus de 140 000 étudiants et regroupe quatre universités d'Etat, deux écoles normales supérieures, l'INSA, l'université catholique ainsi que des IUT. Elle bénéficie ainsi d'une extraordinaire capacité d'entraînement et mesure l'importance de ce rassemblement.

Le thème de votre colloque est très intéressant et j'évoquerai plus particulièrement sa dimension internationale. L'internationalisation nécessite une meilleure lisibilité de nos universités à l'étranger. Cette lisibilité doit se construire de manière collective. Le temps des universités « bunkerisées » est terminé. Nous devons renforcer la coopération interuniversitaire afin d'assurer la promotion et la reconnaissance de l'action universitaire au niveau international. C'est le cas dans la région Rhône-Alpes, avec la création d'un groupement universitaire à Grenoble et à Lyon. Ce travail se veut prometteur, dans l'amélioration de la visibilité des universités rhônalpines.

La France dispose de nombreux atouts pour attirer les étudiants étrangers. Depuis 1989, nous constatons une augmentation régulière du nombre d'étrangers venant faire leurs études supérieures en France, qui atteint aujourd'hui 200 000 étudiants. Il faut poursuivre dans cette voie. L'académie lyonnaise en accueille 12 500 et fait partie de celles qui ont connu une augmentation importante du nombre de ces étudiants durant ces dernières années. Malgré tout, nous rencontrons beaucoup de difficultés, notamment en ce qui concerne les conditions d'hébergement.

Les autres chantiers sont nombreux. Tout d'abord, le LMD est en passe de devenir la base de notre enseignement supérieur. Néanmoins, il ne doit pas faire oublier l'importance de la recherche. La synergie entre la formation et la recherche est à développer. La formation continue est également importante dans le développement des universités. Cet axe est renforcé par la professionnalisation progressive des diplômes. Les IUT ont été créés en 1966, suivis par les MIAGE et les MST dans les années 70 et les IUP en 1991. 1999 a vu la création des licences professionnelles. En ce moment, nous mettons en place la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les universités sont ainsi les acteurs de la formation professionnelle.

Nous devons néanmoins mettre en cohérence l'offre globale de formation. Je souhaite que Lyon se dote d'un outil de pilotage. C'est le sens de la conférence académique sur le post-baccalauréat que j'ai mise en place. Elle associe dans ses travaux réguliers les présidents d'universités, les directeurs d'IUT, les responsables de grandes écoles et des lycées pourvus de post-bac, ainsi que

des membres du Conseil régional Rhône-Alpes. L'objectif est de mener des travaux de fond sur l'offre de formation, sur l'insertion professionnelle et sur l'évolution générale de l'enseignement supérieur. Je souhaite que cette conférence puisse constituer un élément de pilotage de l'enseignement supérieur.

L'élargissement des compétences des universités conjugué à leur importance stratégique en termes d'aménagement du territoire en fait des interlocuteurs nécessaires et privilégiés des collectivités locales. Cette coopération doit être une opportunité nouvelle de développer des projets et d'affirmer une identité propre sur le plan international. Nous devons enfin mener une réflexion sur la relation entre les différents acteurs.

Cela est peut-être l'occasion de changer notre schéma d'organisation, notamment en ce qui concerne le rôle du recteur d'académie. Il ne doit pas être qu'un ornement protocolaire. Cela peut être l'intérêt de tout le monde, et des universités en particulier, de le laisser user de son influence morale. Il peut également être une force de proposition et de concertation, notamment lors de l'élaboration des contrats quadriennaux. C'est sur cette offre de services loyale, désintéressée et constructive que je termine mon introduction en espérant que ce colloque apporte des solutions fécondes aux défis d'aujourd'hui.

Jean-Marc MONTEIL
Directeur de l'Enseignement Supérieur.



Je vais être bref car vous allez maintenant vous mettre au travail. Nous attendons avec beaucoup d'impatience les fruits de vos travaux, qui vont nourrir à la fois les réflexions du Ministère et celles de l'ensemble des partenaires. Je tiens à souligner qu'aucun d'entre nous n'est propriétaire de l'avenir mais que nous en serons tous comptables. C'est la raison pour laquelle la complémentarité et la solidarité dans le monde universitaire sont des points importants pour pouvoir répondre aux enjeux de la compétition internationale.

L'attractivité de la France doit être une réalité. Nous devons être l'un des pays référents dans l'espace international en matière d'enseignement supérieur et de recherche. C'est pourquoi nous sommes très attentifs à vos travaux. Ils donnent en effet souvent lieu à des principes organisateurs que nous nous efforçons de suivre.

Je dois vous dire enfin que le ministre de l'Education Nationale ne pourra probablement pas venir. Retenu au Sénat par le débat sur l'école il m'a chargé de vous transmettre un message à la fin du colloque.

PRESENTATION DES THÉMATIQUES DU COLLOQUE

Yannick VALLEE
*Premier vice-président
de la Conférence
des Présidents d'Université*



Le 19 septembre 2003, à Berlin, les ministres chargés de l'enseignement ont réaffirmé la nécessité d'accélérer la construction de l'espace européen. L'objectif, « visant à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable assortie d'une amélioration de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale », a été entériné.

Le renforcement des liens entre les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche et la confirmation que l'enseignement supérieur est un bien public relevant de la puissance publique, sont des conditions essentielles au bon positionnement de l'enseignement supérieur européen à l'international.

Partout dans le monde, il est reconnu que les universités, par la place unique qu'elles occupent dans la production de nouvelles connaissances, la transmission et l'appropriation de ces connaissances à travers l'éducation et la formation, leur diffusion et leur valorisation, sont des acteurs incontournables et indispensables pour le développement de l'économie de la connaissance.

Attentive à ces enjeux, l'Université française a prouvé son dynamisme et ses facultés d'adaptation en entrant massivement dans le processus de Bologne visant à faire converger au niveau européen et à rendre lisibles les différents systèmes d'enseignement supérieur. Ainsi, à la fin de l'année 2005, la quasi-totalité des universités françaises aura mis en place le système LMD (licence, master, doctorat).

En tant qu'acteur majeur dans la formation supérieure, l'objectif de conduire 50 % d'une classe d'âge à un niveau d'enseignement supérieur d'ici 2010, interpelle fortement l'Université, dont la mission de service public est d'accueillir tous les bacheliers, et qui devra relever ce nouveau défi : augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur et répondre aux besoins liés à l'éducation tout au long de la vie.

Les établissements universitaires ne sont pas les seuls acteurs intervenant dans la formation des cadres. Le très fort engouement qu'ils ont manifesté pour la mise en œuvre du LMD est également partagé par les établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères, voire par des organismes de formation privés qui revendiquent leur place dans ce dispositif.

Ainsi, l'université, en s'appuyant et en valorisant les atouts qu'elle possède, devra, sans concession sur les niveaux de compétence auxquels elle forme, prendre toute sa place, pour répondre massivement à l'augmentation de la demande d'enseignement supérieur, participer à l'élévation générale des niveaux de qualification, contribuant ainsi au développement économique et social.

Comment l'université, consciente de ses responsabilités, relèvera ces nouveaux défis ?

C'est l'objet du débat que la Conférence des Présidents d'Université souhaite lancer lors de ce colloque annuel.

Par le choix de ce thème : « L'Université : Acteur majeur dans l'Europe des formations supérieures », la CPU confirme son souhait de poursuivre le débat de société entrepris en 2004 sur « L'avenir de la Recherche Publique » et celui organisé en 2001 sur « L'autonomie des Universités ».

Les formations supérieures dans l'espace européen

Comment définir une politique internationale française de l'enseignement supérieur, qui associe les établissements d'enseignement supérieur, les ministères concernés, les Postes Diplomatiques, les opérateurs (Egide, CNOUS et CROUS, EduFrance...), et depuis peu les collectivités locales ?

Quels types de diplômes transnationaux faut-il favoriser ? Doit-on privilégier masters et doctorats ? Comment favoriser la reconnaissance des diplômes conjoints, mais aussi résoudre les aspects fonctionnels et pédagogiques ?

Le défi de proposer une mobilité pour tout étudiant ayant validé un master (ou un doctorat) doit être relevé pour réussir la réforme du LMD ; mais cela suppose de résoudre les questions de l'accompagnement des étudiants, voire de transmettre une culture de la mobilité à tous nos étudiants.

Comment attirer des étudiants étrangers ayant un fort potentiel ? Quel accueil doit-on mettre en place ? Quelles mesures d'accompagnement (logement, vie culturelle, tutorat, ...) ?

Le développement de la professionnalisation à l'université

La professionnalisation au sein de l'université fait maintenant partie des acquis de nos institutions ; dans de nombreuses universités plus de la moitié des étudiants sont inscrits dans ce que nous appelons des filières professionnelles.

L'une des difficultés à résoudre sera de réussir l'intégration complète des formations professionnelles sélectives dans (et non à côté de) le LMD et dans l'offre de l'université sans les dénaturer. Les universités devront s'interroger sur la façon de mener une politique commune avec les lycées qui délivrent un BTS ou qui sont associés dans une licence professionnelle.

L'offre de formation des universités devra être conçue de telle façon que la plupart des licences professionnelles soient totalement intégrées et que les étudiants inscrits en licences générales puissent y accéder dans leur domaine. Mais un tel accent mis sur les licences professionnelles ne doit pas occulter la question des débouchés offerts aux titulaires d'une licence générale.

Le rapprochement, voire la fusion en termes de parcours, entre masters professionnels et masters recherche mérite un débat ; une fusion ne peut pas être conçue sans la garantie de moyens importants qui assureraient aux diplômés correspondants une qualification égale à celle des autres titulaires d'un grade de master.

Les professionnels qui interviennent déjà fortement dans nos formations (professionnelles) participent à l'évaluation de certaines formations professionnelles. Doivent-ils être associés à toutes les formations professionnelles ? La définition d'une Charte Qualité doit-elle être spécifique à ces formations ?

Accueil, orientation, accompagnement au sein du système LMD

L'Université a joué un rôle d'ascenseur social lors de la massification des études supérieures. Joue-t-elle encore ce rôle au sein de la société ? De quels moyens doit-elle alors disposer ?

L'une des difficultés rencontrées par les lycéens est le manque d'informations fiables, certes dans un paysage complexe et surtout en mouvement permanent. L'information dispensée en lycée et dans les universités conditionne l'orientation, en particulier lors du passage du secondaire au supérieur. Il faudra s'interroger sur les méthodes à développer pour éviter les trop nombreuses orientations par défaut à l'université ou non objectives liées à la concurrence des établissements.

La réforme du LMD nécessite l'appropriation par chaque étudiant de son projet personnel et professionnel, à différents moments de sa formation.

Les cursus de formation doivent être conçus de telle façon qu'ils garantissent à un grand nombre d'étudiants la faculté d'une orientation progressive.

L'accompagnement des étudiants devra prendre en compte leurs fortes hétérogénéités, tant dans leurs connaissances et compétences antérieures que dans leurs motivations et projets. Des propositions sur les méthodes pédagogiques à mettre en place devront aussi compléter cette réflexion.

Les universités sont confrontées à une demande forte de la société sur leurs capacités à former des cadres dont l'insertion professionnelle sera facilitée. Cette exigence doit être assimilée par les acteurs de la formation universitaire et les établissements devront réfléchir à la mise en place de cellules de mesure de cette insertion.

La garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur

L'accréditation des formations de l'enseignement supérieur n'a pas reçu en France la même attention que dans les autres pays européens. La culture de l'évaluation, qu'elle soit en interne ou externe, reste peu développée aussi bien dans les établissements que dans les ministères. L'évolution des pratiques d'évaluation en Europe, la mondialisation des études, mais aussi l'application en France de la LOLF, créent en France des conditions des plus favorables pour inviter les établissements à changer de stratégie.

L'une des questions fondamentales est de savoir si la France, à l'image des autres pays européens, doit se doter d'une structure publique d'évaluation, accréditée au niveau européen, indépendante de l'institution qui accorde les moyens d'assurer les formations, structure qui publie ses critères, qui s'appuie sur un corps d'experts reconnus, français ou non. L'articulation avec le Comité National d'Evaluation méritera débat.

Une telle structure implique en contrepartie que les universités développent une démarche d'auto-évaluation. Comment la CPU peut-elle aider à cette évolution dans les universités, notamment dans les domaines de l'évaluation des institutions et de l'offre de formation ?

La formation tout au long de la vie

Les universités n'occupent pas la place qu'elles devraient occuper dans le champ de la formation continue.

Il faut faire de la formation tout au long de la vie une des missions importantes de nos universités et, à ce titre, la mettre au centre de chaque projet stratégique d'établissement. Les universités doivent développer une véritable culture de la formation continue dans les équipes de formation et auprès des étudiants, tout particulièrement ceux de formation initiale ; la formation tout au long de la vie devra être fortement intégrée à celle dispensée aux étudiants en formation initiale. Elle sera un élément décisif dans l'évolution de la vie professionnelle. Comment faire passer ce message pendant la phase de formation initiale ? Quels sont les atouts du modèle universitaire de formations diplômantes ?

L'université devra s'interroger sur les nouvelles formes d'accueil, d'information et d'accompagnement pour le public de formation continue, notamment sur leur aptitude à promouvoir le modèle de formation continue universitaire auprès des entreprises et des individus.

Le cadre du LMD offre des perspectives intéressantes pour la validation des acquis de l'expérience, par la souplesse des parcours de formation, par la déclinaison des unités d'enseignement en compétences, par la capitalisation des crédits ECTS. Les universités devront s'organiser, seules ou en coopération, pour développer de manière professionnelle la VAE, à l'aide de procédures performantes, de qualité.

Les universités devront s'interroger sur le modèle économique qu'elles souhaitent développer pour la formation tout au long de la vie, et, en tant que service public, sur le rôle de l'Etat.



Le rôle des partenaires : Etat, collectivités, professionnels

Les universités, comme tous les établissements d'enseignement supérieur, développent une politique intégrant formation et recherche, dont les dimensions locale, régionale, nationale et internationale interfèrent avec des acteurs différents : l'Etat, des collectivités, l'Europe ou le reste du monde. L'autonomie des universités et leur aptitude à maintenir une politique face et en collaboration avec des acteurs aux compétences et aux champs d'intervention aussi différents, constituent un enjeu fondamental pour les établissements.

La question d'une contractualisation entre les universités et certaines collectivités est au cœur du débat. L'université doit-elle négocier un contrat avec chaque collectivité ou décideur économique, ou proposer un contrat pluriannuel commun, y compris avec l'Etat ? Ce contrat repose-t-il sur un seul ou sur plusieurs projet(s) d'établissement d'une (ou de plusieurs) université(s) ?

La gouvernance des universités, face au rôle politique croissant de certains partenaires, devra être débattue, au moment où elles souhaitent développer leur autonomie.

Parmi les nombreuses questions qui émergent actuellement figure bien évidemment celle du rôle que jouent, et joueront dans l'avenir, les universités dans l'aménagement du territoire, en tant qu'opérateurs de service public.

Le LMD : un modèle de convergence des formations relevant de tous les ministères

Le LMD que les universités ont adopté et promu en tant que système de formation, intéresse dès à présent de nombreuses institutions relevant d'autres ministères que celui en charge de l'enseignement supérieur. La mise en œuvre de cette nouvelle architecture de formation hors des universités est aujourd'hui un chantier majeur, auquel les universités doivent participer très activement.

La question essentielle concerne les modalités d'évaluation qui seront adoptées pour permettre à des établissements dont la tutelle n'est pas le MENESR, d'entrer de plain-pied dans la logique LMD. Est-il opportun de multiplier les structures et les critères d'évaluation alors que l'objectif de la réforme vise au rapprochement, voire à l'intégration des différents systèmes ?

Il est tout aussi important que l'esprit qui sous-tend le LMD, à savoir flexibilité des parcours, ouverture à la pluridisciplinarité, réorientation semestrielle pour ne citer que quelques éléments caractéristiques, soit présent dans ces formations non universitaires.

Si les formations non universitaires accèdent au LMD, peut-on envisager, et selon quelles modalités, que les universités puissent réciproquement accéder, dans le cadre de leurs diplômes nationaux, aux champs disciplinaires et professionnels auxquels ces formations préparent ? Quelles seraient les conséquences d'une telle évolution ?

Le point spécifique des études doctorales, en cours de discussion, doit aussi être abordé, même s'il a déjà été étudié lors de notre dernier colloque à Bordeaux. Ne peut-on poser le principe que le partenariat avec les universités, dans le cadre d'une politique d'école(s) doctorale(s) de site, soit la règle ?

Plus globalement, le principe de partenariat et de conventionnement, lié aux politiques de site, ne peut-il pas, à l'occasion du chantier du LMD, être généralisé ? On ferait ainsi progresser les rapprochements des établissements d'enseignement supérieur, quels que soient leurs statuts et leurs rattachements ministériels.

L'université comme acteur majeur de la formation des cadres

Les universités du monde entier forment la grande majorité des cadres de chaque pays. La France se distingue par le retard pris par ses universités dans cette formation. La pyramide des âges des cadres français va entraîner, jusqu'à 2012, de nombreux départs à la retraite des cadres, dont les enseignants de l'éducation nationale. Parmi les spécificités françaises, citons les classes préparatoires aux grandes écoles dont le statut varie grandement : intégrées dans des lycées, ou dans des écoles d'ingénieurs ou dans d'autres écoles, ou encore dans certaines universités, sachant que, d'un certain point de vue, les IUT fonctionnent pour partie comme des classes préparatoires. Quelles mesures doit-on proposer pour favoriser un fort rapprochement des CPGE avec les universités pour arriver, à terme, à leur intégration comme composantes d'universités ? Parallèlement, on constate que les STS et CPGE sont inscrites, dans le cadre de la LOLF, dans la mission « Enseignement scolaire » ; pour la cohérence globale des missions assignées à l'enseignement supérieur il serait logique que les STS et les CPGE soient incluses dans la mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur ».

La question d'actualité des PRES, au sens défini par la CPU, mérite d'être abordée dans le présent colloque. Une focalisation excessive des PRES sur la partie recherche risque d'entraîner une césure entre formations de licence et celles de master et doctorat, donc entre universités à fort potentiel de recherche et celles moins dotées en équipes de recherche. L'affirmation que les universités françaises jouent, et doivent continuer à jouer, un rôle essentiel dans la formation des cadres, mérite discussion dans l'optique, que la CPU souhaite, de développer une politique de site par la construction de PRES.

Enfin, et là aussi, il s'agit d'une question d'actualité, l'université, par l'intégration des IUFM en son sein, se voit confier la mission fondamentale de former les futurs maîtres de l'école. Quelles formations des maîtres faudra-t-il mettre en œuvre au sein des universités, pour que ces derniers puissent répondre à l'hétérogénéité des élèves, de leurs attentes, à l'évolution des méthodes de transmission des connaissances, à l'évolution de la société et de ses attentes vis-à-vis de l'école ?

Tous ces enjeux inhérents au développement du LMD dans les universités, sont considérables puisqu'il s'agit de former tous les Français, via les futurs maîtres des écoles, collèges et lycées, mais aussi les cadres ; les universités se doivent de réussir ce challenge avec des moyens à la hauteur de ces enjeux et de ceux dont disposent les autres universités européennes.

Enfin, beaucoup d'entre vous s'intéressent à la future loi sur la recherche. Les questions que nous allons aborder dans ce colloque n'en sont pas déconnectées. La conjonction d'un enseignement supérieur dynamique et d'une recherche performante participe à construire l'avenir de la France et de l'Europe.



La place de l'Université dans la formation des cadres

TABLE RONDE 1

Domitien DEBOUZIE

*Président de la commission
pédagogie et formation continue
de la CPU.*

Christian BLANC

Député.



Domitien DEBOUZIE

En préambule de la table ronde, je voudrais donner quelques éléments de cadrage. Tout d'abord, nos universités accueillent un peu plus de 1,4 million d'étudiants, soit 63 % des étudiants inscrits dans des formations supérieures. Sont recensés en outre plus de 320 000 étudiants dans les lycées, 110 000 dans les écoles paramédicales ou sociales hors universités, 85 000 dans les IUFM, 60 000 dans les écoles d'ingénieurs hors universités. Rappelons que les universités accueillent un peu plus de 39 000 étudiants dans leurs écoles internes d'ingénieurs. Enfin, 55 000 étudiants sont inscrits dans les écoles de commerce à diplôme visé par l'Etat. Les universités françaises diplôment environ 63 000 personnes au niveau DEA et DESS ainsi que 9 000 ingénieurs. Ils représentent les deux tiers des diplômés de niveau bac+5 en France.

Les universités françaises sont handicapées par les faibles moyens dont elles disposent. En effet, le coût global d'un étudiant français en université, hors IUT et école interne d'ingénieurs, n'est que de 6 820 euros alors qu'il est de 8 370 pour les lycéens. Ce montant est bien inférieur à nos voisins. En Allemagne, il atteint 9 000 euros par étudiant. Les enjeux sont donc simples : comment l'université française peut-elle rivaliser à armes égales avec ses partenaires européens ? Comment faire en sorte que son diplôme soit reconnu et attractif pour les étudiants étrangers ?

Je rappellerais également l'objectif récent affiché par la France, dans les attendus de la loi sur l'école, de délivrer à 50 % d'une classe d'âge un diplôme de l'enseignement supérieur d'ici 2010 (de niveau supérieur au baccalauréat). C'est un objectif ambitieux affiché dans la loi organique relative aux lois de finance (LOLF), loi qui nous donnera une vue globale des moyens affectés, en introduisant une culture du résultat, avec la mise en place d'indicateurs de performance.

Je voudrais revenir sur certains points abordés par Yannick Vallée, qui pourraient être repris dans la table ronde. Nous devons nous interroger sur la place des formations hors des universités, notamment les classes préparatoires. Un autre point, lié au précédent, concerne l'attrait de l'université vis-à-vis des bacheliers ; elle devrait être un choix positif pour les bacheliers. La réussite de la mise en place de la réforme LMD, même si certains aspects devront être améliorés, prouve que les universités sont capables de se réformer et d'entrer dans un cadre plus large, celui de l'Europe. Rappelons que la réforme est aussi l'opportunité de mettre en place une politique de site que ce soit pour la formation ou pour la recherche et qu'elle doit s'accompagner d'une réflexion sur la constitution de réseaux afin d'éviter les inégalités entre établissements.

La table ronde ne pourra pas éviter la question de l'accès aux masters. Nous avons hérité d'une situation impliquant une sélection après 60 crédits. Cette position nous paraît difficilement soutenable dans un contexte européen. En effet, il est difficile d'expliquer à un étudiant étranger s'inscrivant à un master qu'il n'est pas certain d'aller jusqu'au bout de son cursus, même en cas de validation des 60 premiers crédits.

La formation des maîtres est également un enjeu fondamental. Nous avons besoin de 35 000 maîtres chaque année. Nous devons nous interroger sur l'attractivité de cette formation.

La table ronde pourra aussi aborder le problème récurrent de l'évaluation de toutes les facettes du métier de l'enseignant - chercheur : ses aptitudes pédagogiques doivent également être évaluées, de même que son implication dans des tâches d'intérêt collectif. L'enseignement ne doit pas être vécu comme une punition pour un certain nombre d'enseignants - chercheurs.

Enfin, nous devons également nous interroger sur les moyens. Je voudrais rappeler que les présidents d'université travailleront pendant deux jours, les 8 et 9 juin prochains, sur la question des moyens alloués à l'université. La présente table ronde ne peut pas traiter de tous les sujets. J'aimerais que vos interventions n'interfèrent pas avec les ateliers qui auront lieu durant ces deux jours. Je laisse maintenant la parole à notre grand témoin pour un regard extérieur sur le thème abordé dans cette première table ronde.



Christian BLANC
Député.

Christian BLANC

Je ne suis pas un universitaire mais un iconoclaste qui possède une certaine idée de la situation universitaire d'aujourd'hui. Votre problème n'est pas d'avoir une ambition pour votre université mais d'avoir une université pour la France et pour l'Europe. Ce faisant, vous vous doterez d'une véritable ambition pour les universités.

L'évolution de notre civilisation, pas seulement en France mais dans le monde, tend à faire de la production de la connaissance le cœur des pays et des régions. A ce sujet, l'université est particulière en France. Après la Révolution française, l'université n'existe plus pendant presque un siècle. En effet, le pouvoir politique s'est toujours méfié du pouvoir universitaire. Il a donc fait en sorte de mettre en avant deux éléments clés : les grandes écoles et la recherche. L'université s'est donc vue amputée de deux éléments constitutifs.

Après 1968, Monsieur Faure a accordé aux universités une certaine autonomie. Elle s'apparente plutôt à une forme d'autogestion. En effet, les Conseils d'Administration démocratiques regroupent trop de personnes et le statut de président est tel qu'il y a une absence totale de gouvernance. Votre réel dirigeant est en fait le directeur du budget. Vous devriez avoir beaucoup plus d'autonomie à l'instar de vos collègues internationaux. Votre situation paraît inadaptée à vos souhaits et à ce qu'il faudrait faire.

Certaines personnes se méfient de l'intrusion de l'économie dans les universités. Elles considèrent que cela renvoie au capitalisme qui diffère fondamentalement de ce que devrait être l'université. Je ne dois pas être assez intelligent car je ne comprends pas un tel raisonnement. En effet, c'est la fusion de la connaissance produite par les universités et la recherche avec celle des acteurs socio-économiques qui créent de la valeur, de l'innovation et, donc, de la richesse pour le pays.

Le problème français réside dans le fait que nous ne créons pas suffisamment de richesse. La croissance économique est insuffisante. La classe politique n'en parle pas ou n'en a pas conscience. Même les universitaires tels que vous, qui êtes pourtant les producteurs de la connaissance, ne le disent pas ou peu. Nous avons un véritable problème collectif.

Après la Deuxième Guerre mondiale, nous avons connu une période de croissance économique, les Trente Glorieuses, basée sur la reconstruction. La France disposait d'un modèle économique efficace. A la fin des années 80, le PIB par habitant avait rejoint celui des Etats-Unis. Nous avons investi et développé le pays.

La situation a beaucoup changé. Aujourd'hui, le PIB par habitant de la Grande-Bretagne est supérieur à celui de la France, alors qu'il y avait un différentiel de 25 points à notre avantage en 1975.

Le modèle des Trente Glorieuses était basé sur une économie de rattrapage comme la Chine aujourd'hui. Les coûts de production étaient plus faibles avec un modèle d'organisation « taylorien ».

La matière grise était située à Paris et dans le sillon rhodanien, et les usines se répartissaient sur le reste du territoire. C'était une économie d'ingénieurs. Nous avons donc mis en place et développé des écoles d'ingénieurs extrêmement performantes. Des îlots de recherche ont été consolidés comme le CNRS ou créés au fil des besoins avec des instituts spécialisés comme le CEA pour le nucléaire ou l'INSERM pour la biologie. Ces politiques sectorielles étaient efficaces.

Dans les années 90, les Etats-Unis et le Nord de l'Europe ont connu une crise. Beaucoup de pays sont passés à une économie de l'innovation, mais pas la France. Cette innovation correspond à une jonction entre les universités et les entrepreneurs qui est indispensable afin de sortir de la crise actuelle.

J'essaie de voir ce qu'il est possible de faire. Le gouvernement déclare que la croissance repart mais c'est faux : c'est pour une part non négligeable le prix de l'immobilier qui gonfle la croissance. Nous n'avons pas de croissance endogène suffisamment forte. Nous avons constaté 1,92 % de croissance en dix ans alors que notre niveau de vie nécessite 2,5 %, voire 3 % en raison du vieillissement de la population.

Nous avons tellement de certitudes sur l'efficacité de notre modèle que nous n'avons pas eu beaucoup de curiosité sur ce qui se passait dans les autres pays. Nous avons trop attendu et nous nous sommes endettés. La part de la dette dans le PIB est passée de 30 % à 65 %, ce qui correspond au différentiel de croissance entre 1,92 % et 2,5 %. Le simple remboursement de la dette représente le troisième poste du budget de l'Etat. Nous sommes face à un problème majeur.

La France est donc dans une situation telle qu'elle ne pourra plus dans un avenir proche assurer la cohésion sociale. Sans la croissance, il ne peut y avoir d'action de cohésion sociale. Nous sommes donc dans une situation très tendue. Vous êtes au cœur de la problématique du vingt-et-unième siècle. Vous devez assurer votre fonction d'anticipation. Votre projet doit être une vision pour notre pays et doit pallier l'absence d'efficacité du gouvernement. Les universités doivent pouvoir être le lieu d'accueil des chercheurs. Vous avez une responsabilité particulière. Votre vision doit être forte et continue. Vous serez aidés en cela par beaucoup plus de Français que vous ne l'imaginez.



Débat

Débat

Michel LUSSAULT - *Président de l'université François Rabelais - Tours.*

Christian Blanc a bien démontré le passage d'une culture d'ingénieurs à une culture d'innovation. Ma question est la suivante : avons-nous encore besoin des ingénieurs tels que nous les avons connus ? Il est peut-être temps de mettre en place un nouveau cadre de référence.

Christian BLANC

Je pense que les ingénieurs ont une place légitime dans notre économie et qu'il faut développer leur formation. Nous avons besoin de plus en plus d'ingénieurs qui soient des relais d'initiative et d'exécution. Néanmoins, l'innovation nécessite une autre forme d'apprentissage et de culture. Ces différentes cultures doivent pouvoir communiquer entre elles. Les grands chercheurs que j'ai rencontrés m'ont souvent dit que 50 % des découvertes ont lieu dans des cafétérias où se rencontrent des disciplines différentes. Je considère que tout le monde a sa place.

Alain FOUCHE - *SNESUP*

Je suis content de voir que la question des moyens revient au cœur des débats. En effet, l'innovation exige des moyens. L'université possède de grandes missions : la recherche, le développement de la professionnalisation et la réussite des étudiants. Cela nécessite des moyens importants, non seulement financiers mais également en personnel. Le danger de la politique budgétaire est de dissocier l'enseignement et la recherche. En effet, le risque est de concentrer la recherche sur des pôles de compétitivité en dehors de l'enseignement supérieur. Nous devons réfléchir sur une nouvelle politique.

Christian BLANC

Votre propos est caricatural. Je suis respectueux des organisations syndicales mais j'ai l'impression que vous fossilisez le débat. Nous ne sommes pas seuls au monde, et le budget n'est que le reflet à un moment donné de la richesse de notre production. Les budgets sont de plus en plus difficiles à mettre en place car ils doivent faire face à l'endettement. Notre problème n'est pas d'arbitrer dans la rareté mais de créer de la valeur ajoutée et de la richesse. Il faut donc avoir une démarche positive. Je suis d'accord avec vous sur le fond mais pas sur la forme. Ce n'est pas parce que nous avons les moyens que nous faisons de grandes choses, c'est parce que nous faisons de grandes choses que nous aurons les moyens.

Philippe ROUSSEAU

Je pense que vous avez dit quelque chose de très important. Si nous voulons former des cadres, nous devons accepter de dire que notre type de formation se base sur la reproduction sociale et culturelle, comme le disait Pierre Bourdieu. Les classes préparatoires doivent être intégrées dans l'enseignement supérieur pour remédier à ce phénomène. Nous devons nous interroger sur notre mode de formation et les valeurs que nous voulons transmettre. De plus, la création et



Philippe ROUSSEAU
Président de l'université Charles de Gaulle, Lille 3.

Lyon, les 17 et 18 mars 2005

l'innovation s'effectuent par un contrat entre l'enseignement et la recherche. Le LMD nous donne une chance d'être plus compétitifs. La question des maîtres est également importante. Enfin, nous avons besoin d'une reconnaissance, au niveau politique, de la France. La recherche est au cœur de notre activité mais nous n'en n'avons pas le contrôle.



Xavier CHAPUISAT
Ancien Président de l'université
Paris 11 - Paris Sud.

Xavier CHAPUISAT

Je voudrais souligner l'importance du rapprochement entre l'enseignement supérieur et la recherche, mais également avec le monde de l'entreprise. En effet, les universités sont un lieu de production de connaissances nouvelles à travers la recherche fondamentale. Nous devons également nous coordonner avec le monde de l'entreprise pour que cette recherche aboutisse à un produit concret. Nous devons ainsi permettre l'émergence de jeunes entreprises qui peuvent devenir des PME innovantes et demandeuses de partenariat avec les universités. Les grandes entreprises et les multinationales peuvent également intervenir dans les pôles de compétitivité.

Christian BLANC

Je suis d'accord avec votre approche, même si je ne suis pas partisan des directives nationales. Je suis plutôt favorable à l'autonomie des universités et l'importance des régions. Je déplore en effet le manque de vitalité des bureaux du ministère de l'Education Nationale : vous en sortez avec moins d'énergie que vous en aviez en entrant. Les universités doivent être le lieu central de la formation supérieure.

Je suis également favorable aux expérimentations. Il faut par exemple identifier trois ou quatre sites et permettre aux acteurs d'expérimenter. Vous pouvez évaluer les résultats au bout de deux ou trois ans et faire les ajustements en conséquence. Nous nous occuperons de légiférer après coup. A ce propos, vous auriez pu dire au ministre de l'Education Nationale que la loi d'orientation sur la recherche ne tient pas la route car l'université n'est pas au cœur de cette loi. Les universités doivent avoir davantage d'autonomie. Leur gouvernance doit également être améliorée avec un allègement du Conseil d'Administration. Cette loi est une opportunité pour vous de s'exprimer : il faut réagir vite.

Michel ARROUAYS - Responsable de programmes européens à destination des pays tiers.

Le problème réside dans le fait que les jeunes ne possèdent pas de projets individuels. Ils doivent avoir une idée claire de leur parcours ou au moins de leur objectif. De plus, les entreprises gagnent actuellement plus d'argent grâce à des actions financières que grâce à leur production. Le problème de la recherche est le problème de la science : nous avons un éclatement des découvertes dans les domaines et un manque de théorisation scientifique.

Jean-Claude LAFAY - *SNPDEN.*

Ma première préoccupation réside dans la lisibilité de l'orientation. Le LMD devait faciliter l'orientation mais ce n'est pas le cas. Nous voulons nous tourner vers les universités qui doivent être les chefs de file. Un partenariat entre les universités et les lycées permettrait une meilleure compréhension des choix que peuvent faire les lycéens après le baccalauréat. Les contenus des études doivent être validés et expliqués aux jeunes.

Marie-France MORAUX - *Inspectrice générale.*

J'aimerais répondre aux attaques qui ont été faites à l'encontre du ministère de l'Education Nationale. La transformation des universités a été possible grâce à une politique contractuelle qui leur a permis d'acquérir plus d'autonomie ainsi qu'un début de gouvernance. La seconde politique a été la mise en place du LMD. Ces deux politiques sont l'œuvre d'un ministre de l'Education Nationale. Toutes ces mesures ont été le fruit du mode de management du Ministère et d'un partenariat avec les universités qui est efficace depuis une quinzaine d'années. C'est ce partenariat qui fait que l'université se met peu à peu à l'heure de l'Europe.

Christian BLANC

J'ai un sentiment d'urgence. Nous n'avons pas l'éternité devant nous et nous avons beaucoup de retard. Le problème de l'administration centrale est qu'elle ne connaît pas le benchmarking, qui permet de comparer les systèmes et voir quel est le plus efficace. L'évaluation de l'efficacité des programmes devient primordiale.



L'internationalisation de la formation supérieure

TABLE RONDE 2

Olivier AUDEOUD

Président de la Commission des relations extérieures (COREX) de la CPU.
Président de l'Université Paris 10 - Nanterre.

Bernard de MONTMORILLON

Président de l'Université Paris Dauphine.

Walter TEGA

Vice-président de l'Université de Bologne, Italie.



De gauche à droite : Walter TEGA, Olivier AUDEOUD et Bernard de MONTMORILLON

Olivier AUDEOUD

L'international est généralement abordé à la fin des discours politiques. Nous ne sommes pas à la fin du colloque mais à celle de la journée. Nous devons être constructifs. Je vais donc donner tout de suite la parole à notre grand témoin, Walter Tega. En tant que Vice-président de la prestigieuse université de Bologne, il apportera une dimension historique et philosophique à cette table ronde.

Walter TEGA

Je remercie la CPU de m'avoir invité à ce colloque. L'université de Bologne accueille 103 000 étudiants sur cinq sièges. Comme pour beaucoup d'universités, l'international est très important pour nous. Nous avons travaillé dans l'esprit de la déclaration de la Sorbonne de 1998 et celle de Bologne de 1999. Ces déclarations visaient à la réorganisation de l'université en Europe afin de créer un espace européen d'enseignement supérieur.

L'internationalisation offre un panorama intéressant avec le programme Erasmus mais également avec les réseaux universitaires internationaux et les jumelages entre les universités. La dimension internationale est, avec la recherche, la caractéristique des universités. Elles sont ainsi le levier central de la formation. Néanmoins, cela nécessite beaucoup de réflexions autour de la qualité et de la continuité de cette internationalisation.

A Bologne, dans le cadre du programme Erasmus, 2 500 étudiants partent étudier à l'étranger chaque année, tandis que 2 300 viennent s'inscrire dans notre université. Nous disposons de 80 conventions internationales, trois doctorats européens, deux cycles qui s'effectuent avec d'autres universités comme celle de Marne-la-Vallée, ainsi que des formations internationales. Les résultats quantitatifs sont satisfaisants, mais il faut s'interroger sur la qualité et la pérennisation de ces programmes.

L'internationalisation des formations supérieures nécessite de réunir une série de préalables. Tout d'abord, favoriser la recherche. A ce titre, les ressources de la recherche ne doivent pas provenir uniquement des ministères. Un réseau économique de la recherche associant tous les partenaires est nécessaire. L'internationalisation passe également par la valorisation des chercheurs. Leur mobilité ainsi que celle des enseignants sont essentielles. Pour cela, il faut faire en sorte que leurs perspectives de carrière prennent en compte favorablement une période de mobilité. La construction d'un réseau de recherche international me paraît indispensable. Nous avons d'ailleurs eu un résultat positif à Bologne.

Par ailleurs, pour avoir le niveau d'internationalisation exigé par la déclaration de la Sorbonne, une réforme profonde du programme Erasmus s'impose. Il faut passer d'un certain tourisme culturel à des séjours d'études sérieuses et exigeantes. Les formations supérieures doivent ainsi avoir un niveau d'excellence. Il faut également une meilleure lisibilité des diplômes et une reconnaissance internationale des parcours de formation en particulier au niveau du master et du doctorat. La création d'un diplôme de doctorat européen est un point fondamental pour la qualité et la perspective de notre recherche. Il est essentiel dans le cadre du projet d'internationalisation. L'innovation est un terme qui lie la didactique et la recherche et qui nécessite une Europe de la recherche et de la formation.

Olivier AUDEOUD

Nous avons beaucoup de choses à construire et nous nous trouvons dans une phase difficile. L'international est aussi illisible que la carte universitaire française et aussi complexe que le lien entre les universités françaises et étrangères. Je considère que la survie de l'enseignement supérieur français est liée à l'international. Si je compare les universités françaises aux universités étrangères, je me demande quel est leur avenir.

Nous avons tout d'abord un devoir de lisibilité de nos diplômes et de notre parcours universitaire afin d'être plus attractifs. Cela nécessite une politique de la France en ce qui concerne l'enseignement supérieur afin d'éviter que les options des élèves ne se résument aux grandes écoles ou aux études aux Etats-Unis. Il semble en effet que les classes préparatoires ou les universités anglo-saxonnes soient les seules voies valorisées et donc intéressantes pour les bacheliers. Il faudrait d'ailleurs revoir le système en intégrant les classes préparatoires dans les universités. Enfin, je remercie la Direction de l'Enseignement Supérieur (DES), pour son soutien efficace à l'international : parfois le « Mammouth » aide les universités. Nous essaierons de ne pas avoir un discours trop technique dans cette table ronde afin de laisser la place aux questions.

Bernard de MONTMORILLON

Je suis satisfait des thèmes abordés dans ce colloque. Je vais commencer mon exposé par quelques chiffres. En 1998, nous avons accueilli 150 000 étudiants étrangers. Ils étaient 240 000 en 2003, ce qui équivaut à une augmentation de 60 %. De plus, les universités en accueillent plus de 200 000. Mais si nous analysons la situation plus finement, les chiffres sont moins flatteurs.

Les étudiants étrangers représentent 14 % des inscrits dans les universités en France alors qu'ils représentent 30 % aux Etats-Unis, 15 % en Grande-Bretagne et 10 % en Australie. Sur les 240 000 étudiants étrangers, 60 000 sont des enfants de familles étrangères résidant en France. Sur les 180 000 restants, 50 % viennent d'Afrique, 25 % d'Europe, 17 % d'Asie et 8 % des Amériques. Nous devons bien sûr nous féliciter de notre lien privilégié avec l'Afrique mais nous devrions également renforcer notre lien avec l'Amérique. Enfin, si nous examinons la répartition par cycles, nous observons 35 % dans le premier cycle, 32 % dans le deuxième et 33 % dans le troisième. Ces indicateurs nous amènent à tirer trois conclusions.

Tout d'abord, il est urgent d'agir si nous voulons être un grand pays attractif pour l'innovation. L'université doit cibler son action internationale et viser à attirer principalement les étudiants en master et en doctorat. Nous avons tout intérêt à attirer les bacheliers des lycées français à l'étranger. Par ailleurs, nous devons améliorer l'offre française et répondre aux attentes des étudiants étrangers. Une étude effectuée aux Etats-Unis a déterminé ce qui attirait les étudiants : des diplômes clairement identifiés, comme le LMD, un encadrement de bon niveau, un tutorat et un accueil de qualité.

Cette maîtrise de la qualité nécessite des aménagements. Le nouvel arrêté relatif à la cotutelle internationale de thèse rédigé par la DES est une avancée positive. Un texte équivalent est à venir pour les masters. Mais il subsiste deux points de difficulté. Tout d'abord, les universités étrangères ne comprennent pas l'absence de sélection en première année de master. Il faudra que la CPU prenne position sur ce point. De plus, l'attractivité nécessite également des moyens : 6 820 euros par étudiant peuvent suffire en première année mais pas en master. Il est urgent de trouver des ressources supplémentaires, par exemple auprès des régions ou des entreprises. La CPU devrait également ouvrir le débat sur les droits d'inscription en master.

Enfin, nous devons adopter une attitude de promotion de nos diplômés à l'étranger. Les réseaux avec les universités étrangères doivent être développés afin de favoriser la mobilité et la mutualisation de nos actions internationales également. Les grandes écoles nous donnent d'ailleurs l'exemple d'une action commune dans la prospection et le recrutement délocalisé. Enfin, les universités, il faut le redire en toute occasion, doivent être au cœur du système français de promotion de l'enseignement supérieur. Je terminerai par une citation de Sénèque : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles ».

Olivier AUDEOUD

Toute université doit avoir une politique internationale inscrite dans le cadre de son contrat quadriennal, qui diffère de nos vieilles habitudes de tourisme scientifique. Contrairement à ce que l'on croit, le fait de privilégier l'international peut être bénéfique financièrement parlant. Il y a, par exemple, beaucoup de moyens mis dans les programmes d'actions intégrées (PAI) développés conjointement par le MENESR et le MAE. Chaque université a son histoire et il lui appartient d'entretenir des relations privilégiées avec telle ou telle partie du monde.

Néanmoins, nous devons mener une vraie politique internationale commune, fondée sur la définition de formations internationales cohérentes.

Ces formations peuvent être :

- des diplômes ouverts à une mobilité étudiante (on se posera la question des cours en anglais),
- des diplômes conjoints ou en partenariat international (on pourrait internationaliser des formations déjà habilitées),
- ou des diplômes délocalisés (à l'inverse, cela mériterait que l'on s'interroge sur le problème de l'habilitation des diplômés étrangers en France).

En vue de développer des formations internationales adaptées, il nous faut également déterminer quels sont les étudiants que nous souhaitons accueillir et à quel niveau. Nous privilégions le master au niveau M1 mais la question de la sélection au niveau M2 nous pose problème et mérite d'être résolue afin de pouvoir proposer aux étudiants étrangers un accueil dans un cycle complet de formation. En outre, le doctorat suscite également beaucoup d'intérêt, nous remarquons d'ailleurs que les Ambassades sont très enclines à accorder des bourses aux doctorants étrangers pour venir en France notamment dans le cadre de cotutelles de thèse. A cet égard, il nous faut assouplir les modalités de cotutelles et favoriser la création d'écoles doctorales européennes notamment thématiques.

L'internationalisation passe par trois conditions :

- l'offre de formation ;
- l'entente avec une université étrangère ;
- un cadre juridique et institutionnel national pour la reconnaissance des diplômes.



A partir de là, nous devons chercher à déterminer comment garantir une mobilité d'un semestre à l'étranger à tout étudiant ayant validé un master et à tout doctorant et comment transmettre une culture de la mobilité.

Nous nous heurtons cependant à une absence de cohérence des établissements qui limite la visibilité de nos universités à l'étranger.

Enfin, l'internationalisation nécessite de prendre en compte trois éléments : l'attractivité (en particulier des formations), l'accueil (en particulier le logement) et l'accompagnement (dans le suivi des études).

Nous pourrions imaginer de créer une agence qui regrouperait l'ensemble de la mécanique et du financement pour la promotion des études françaises à l'étranger et l'accompagnement des étudiants à l'international. Cette agence permettrait de résoudre tous ces petits problèmes français qui font que les étrangers ne viennent pas étudier en France même s'ils en ont envie.



Débat

Débat

Anita BERSELLINI - *Présidente de l'Université Paris 11- Paris Sud.*

Existe-t-il une charte de qualité pour l'accueil des étudiants étrangers ? Si oui, cela m'intéresse, si non, au travail la Corex !

Olivier AUDEOUD

Il n'existe pas de charte de qualité, mais l'idée n'est pas nouvelle. Les universités françaises pourraient ainsi afficher et offrir une démarche favorisant l'accueil et l'attrait des études supérieures en France

Michel ARROUAYS - *Responsable de programmes européens à destination des pays tiers.*

La question précédente avait déjà été posée lorsque j'ai commencé à travailler dans l'international il y a vingt ans. Cela avait donné lieu à un groupe de réflexion mais il n'a abouti à rien. Je ne considère pas l'université comme illisible et compliquée. Il faut faire une différence entre l'Europe et l'international. Le processus de la Sorbonne et de Bologne incite à vendre l'Europe à l'étranger. Néanmoins, les programmes Erasmus Mundus ainsi que les masters européens ont été oubliés dans les outils présentés. Je me demande également si le nombre d'étudiants étrangers est représentatif de l'internationalisation. Une catégorisation est nécessaire afin de déterminer les critères d'ouverture vers l'extérieur. De plus, la mobilité n'est intéressante que s'il existe une masse critique de la mobilité et un retour sur investissement ainsi qu'une dimension institutionnelle. Je ferai une proposition pour optimiser l'efficacité à l'international et améliorer la qualité des programmes d'échanges.

Olivier AUDEOUD

Je considère que le programme Erasmus fonctionne bien. Erasmus Mundus pose d'autres problèmes, quant au montage de dossiers, aux coopérations institutionnelles à construire et aux moyens propres des Universités pour s'engager dans ces projets.

Albert MAROUANI - *Président de l'université de Nice Sophia Antipolis.*

A mon sens, l'international se décline sous trois formes. Tout d'abord, la mobilité étudiante implique des services d'accueil adéquats et nécessite des moyens en personnels. Le Ministère doit nous aider sur ce point. En second lieu, la formation linguistique constitue un élément important. Un effort doit être fait pour améliorer la formation de nos étudiants en langues ainsi que l'accessibilité de nos enseignements à l'étranger. Enfin, la coopération internationale est essentielle. Une mutualisation est nécessaire afin de permettre une meilleure visibilité à l'étranger. Cette mutualisation peut également s'effectuer pour les moyens d'accompagnement.

Bernard de MONTMORILLON

Vous venez de nous donner un excellent programme pour le colloque de l'année prochaine ! Nous devons naturellement réfléchir un peu plus sur les langues et la manière de rendre plus accessibles nos enseignements.



Gérard BINDER - *Président du conseil d'administration de l'Agence EduFrance.*

Je m'étonne que les universités françaises fonctionnent aussi bien malgré toutes les contraintes auxquelles elles font face ! Elles se comportent bien à l'international malgré le peu de moyens dont elles disposent. Des efforts de promotion sont faits, même s'ils doivent être plus importants. Le nombre d'étudiants étrangers diminue en premier cycle mais augmente en master et en doctorat. De plus, nous constatons une stabilisation du nombre d'étudiants originaires d'Afrique et une augmentation des jeunes issus des pays émergents. La promotion de nos universités est essentielle. Le cœur du problème est la mutualisation des efforts des établissements, peu importent les structures.

Sonia DUBOURG-LAVROFF - *Directrice de l'Agence Socrates-Leonardo da Vinci.*

Je voudrais insister sur les programmes Leonardo et surtout sur Erasmus, qui ne fonctionnent pas si bien que cela. Il faut que la mobilité relève davantage des établissements. L'attractivité n'est pas un gage de réussite. La mobilité doit relever de la politique internationale de l'université qui doit être liée avec les autres enjeux de l'université.

Mario AHUES - *Vice président CEVU de l'Université de Saint Etienne.*

Je suis chilien et j'ai décidé de venir en France en 1980 pour mon doctorat. Je suis donc juge, partie, bénéficiaire et victime de ce système. Je pense qu'une question importante n'a pas été posée : avons-nous la moindre idée des raisons pour lesquelles nous n'avons pas autant d'étudiants étrangers que nous souhaiterions avoir ou que nous pensons que nous méritons d'avoir ? Nous devons nous demander pourquoi les étudiants étrangers vont ailleurs. Ainsi, nous pourrons nous adapter pour être à même de répondre aux attentes des étudiants.

Yves MARKOWICZ - *Sup Recherche (UNSA éducation).*

Il est nécessaire de différencier les étudiants en échange, qui viennent principalement d'Europe et d'Amérique du Nord, et ceux qui s'inscrivent depuis le début de notre cursus et qui viennent majoritairement d'Afrique. Alors que l'échange est conventionné et implique un engagement en termes d'accueil et d'accompagnement, rien n'est prévu pour l'étudiant qui vient s'inscrire seul. Le deuxième problème vient du morcellement de notre système universitaire. En effet, si un étudiant veut effectuer une majeure en biologie et une mineure en économie, cela n'est souvent pas possible car ce sont deux universités différentes qui délivrent ces formations. Enfin, nous devons affirmer notre qualité pour remédier au manque de représentativité que nous avons et participer plus activement à des actions de promotion à l'étranger.

CONCLUSIONS :

Walter TEGA

Ce débat est très intéressant. Je remarque que tous les pays visent à être plus attractifs. La France a des avantages par rapport à l'Italie mais la politique étrangère culturelle française est liée à une compétition avec les Etats-Unis, elle a abandonné l'Europe. Ainsi, si auparavant, les étudiants italiens venaient en France, la nouvelle génération se projette vers l'Angleterre et les Etats-Unis. Dès lors, les pays européens doivent s'associer pour créer un véritable espace européen de la formation supérieure et de la recherche. Pour cela, nous devons déterminer des critères d'excellence et travailler sur l'attractivité en termes de qualité de formation et d'accompagnement en particulier sur le plan linguistique. Il est nécessaire de faciliter la communication à travers les langues, mais également, de favoriser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En outre, en Italie, les étudiants partent essentiellement après le premier cycle. Le master sera le lien international pour l'excellence. Il nous faut réfléchir, à l'échelle de l'Europe, à la construction d'un système d'excellence. Saint-Simon parlait d'académie européenne. L'Europe sera celle des différences et non celle de l'homogénéité.

Bernard de MONTMORILLON

Un des problèmes vient du fait que nous parlons souvent de l'attractivité de la France et non de celle des universités françaises, or un étudiant étranger vient faire ses études dans une université spécifique. Il faut faire en sorte que les étudiants viennent pour la qualité des formations supérieures de nos universités.

Olivier AUDEOUD

Cette table ronde se situe en pleine actualité. Le 7 février dernier, Jean-Pierre Raffarin a fait un long discours sur l'attractivité de la France : les nouvelles mesures pour attirer les meilleurs étudiants et chercheurs étrangers. Malheureusement, ce texte n'a pas été préparé avec la CPU ! Par ailleurs, il convient de rappeler que les universités sont adossées à la recherche et à l'international. En outre, nous avons un problème de lisibilité à l'étranger. C'est la responsabilité des universités qui ne s'investissent pas assez dans ce domaine, même si elles ne sont pas les seules responsables. La concentration des moyens est indispensable. Le principal défaut de ce système réside dans le fait que l'université n'est pas au centre du processus.



RESTITUTION ATELIER 1

Président :

Guy SCHULTZ

*Président de l'université
de Haute Alsace - Mulhouse.*

Rapporteur :



Yves LICHTENBERGER

*Président de l'université
de Marne-la-Vallée.*

La professionnalisation de l'université

Je voudrais d'abord faire une remarque sur l'intitulé de cet atelier. Le terme de « professionnalisation » peut être lu de plusieurs façons. Il peut être compris dans le sens d'un professionnalisme de notre développement à travers la culture de service, de résultat et d'évaluation. Il peut s'agir également de la professionnalisation de nos étudiants. En effet, toute formation a une finalité professionnelle. Nous avons ciblé cet atelier sur les formations professionnelles. Introduit par un grand témoin : Christian Forestier, Président du Haut Conseil de l'évaluation de l'école et Président du CEREQ, l'atelier a débouché sur cinq propositions.

L'importance de l'insertion professionnelle

Tout d'abord, toute formation doit viser l'insertion professionnelle. Elle doit être un indicateur de réussite et s'inscrire dans la relation entre les formations ciblées et les emplois visés. Un exemple de cette relation est l'apprentissage. La France doit avoir pour objectif de former 500 000 apprentis et au moins 150 000 dans l'enseignement supérieur contre 15 000 aujourd'hui. De plus, les compétences obtenues grâce à un diplôme doivent être explicitées, par exemple au sein du LMD. Nous devons établir une correspondance entre le niveau de formation et les catégories d'emploi : à chaque niveau licence, master ou doctorat, doit correspondre un emploi.

Des partenariats indispensables

Nous proposons également la construction de partenariats avec des professionnels. Il s'agit de structurer et de pérenniser les relations déjà établies. Nous devons également définir les procédures et les moyens d'un co-pilotage. Il faut d'abord définir en amont le type de formation et les compétences que l'étudiant va développer. Ensuite, la formation disciplinaire doit s'articuler avec l'acquisition d'expérience. Enfin, nous devons évaluer la formation afin de l'améliorer et de l'adapter aux demandes. Ce partenariat sera également l'occasion de recevoir des ressources financières complémentaires : les professionnels ne seront pas seulement des conseillers mais également des payeurs.

La définition de la valeur professionnelle

En troisième lieu, la valeur professionnelle doit être caractérisée. Cette question a été la plus débattue au cours de cet atelier. Il faut marquer les points positifs et accepter les aspects négatifs. Par exemple, il ne faut pas dévaluer une formation moins théorique. Nous devons également développer une culture de projet et renforcer l'accompagnement.

La professionnalisation du LMD

Notre quatrième proposition vise à intégrer la formation professionnelle au LMD, et ce pour chaque niveau. Nous devons organiser l'espace STS, DUT et le niveau licence. Une licence professionnelle ne débouche pas directement sur un master. Nous devons également différencier les masters professionnels et les masters recherche. Enfin, nous devons privilégier des doctorats professionnels courts, sur trois ans. Cette évolution équivaut à une exigence forte des employeurs qui jugent sur des compétences acquises lors de la formation. Elle facilite également des parcours croisés et la possibilité de combiner des apprentissages multiples. Elle implique également la construction de partenariats intra-universitaires.

La nécessité d'une charte qualité

En dernier lieu, nous proposons l'établissement d'une charte de qualité qui s'apparenterait à un label. Cela nécessite un engagement de l'université et de l'étudiant sur un contrat pédagogique. Ce contrat implique également un partage des responsabilités avec les professionnels et des moyens avec l'Etat, les régions, les entreprises et les étudiants.

RESTITUTION ATELIER 2

Présidente :

Françoise BEVALOT

Présidente de l'université
de Besançon - Franche Comté.

Rapporteur :



Albert ODOUARD

Président de l'université
Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II.

De l'accueil à l'insertion professionnelle des étudiants

Cet atelier avait pour thème tout le cursus des étudiants avec les problèmes d'orientation, d'accueil et d'élaboration de leur projet professionnel. Ce balayage très large a donné lieu à deux heures de discussion qui ont réuni une soixantaine de personnes, à savoir des présidents et des vice-présidents d'université, des conseillers d'orientation, des associations d'étudiants, des syndicats, y compris le MEDEF, ainsi qu'une association de parents. Alberto Lopez, chef de département au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ), nous a présenté ses travaux.

Le CEREQ a ainsi abordé plusieurs points. Tout d'abord, la démocratisation des universités n'est pas terminée. Il a montré ensuite la difficulté d'apprécier une formation. Les stages revêtent également une importance fondamentale dans l'insertion professionnelle des étudiants. L'ensemble des thèmes a été abordé. Nous avons beaucoup discuté de l'orientation. Nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité d'intervenir en amont. En effet, une orientation réelle, objective et positive doit être prise, ou tout au moins appréhendée dès le lycée. A contrario, le thème de la pédagogie a été sous-représenté dans nos débats. Nous avons pu dégager cinq grands points.

La nécessité d'une orientation positive et précoce

Le problème de l'orientation est réel. Il doit être abordé dès le lycée. Nous devons également faire en sorte que l'orientation ne se fasse pas de manière négative. C'est dans ce domaine que l'association des parents est intervenue en nous proposant son aide. En effet, cette association est à même d'expliquer concrètement aux lycéens les différentes filières et les présenter de manière positive. L'orientation passe par une information fiable, argumentée et précoce. De plus, l'orientation nécessite un dispositif de pilotage concerté au niveau académique. Un tel dispositif existe, mais pas dans toutes les académies. Il est donc nécessaire de le généraliser.

L'université comme véritable ascenseur social

Nous devons faire en sorte que l'université joue pleinement son rôle d'ascenseur social. Nous devons faire en sorte que notre schéma de formation ne se base pas sur la reproduction mais sur le progrès social. Cela doit être une réalité à développer. Nous avons encore beaucoup d'actions à mener dans ce domaine. L'université doit en effet être un lieu de formation qui permet de tirer les étudiants vers le haut.

L'étudiant doit obtenir un bagage de compétences

qui lui permette de s'insérer et de s'adapter dans le monde du travail

L'université doit également rendre l'étudiant autonome. Celui-ci doit monter un projet personnel et professionnel. Sa formation doit lui permettre d'acquérir un bagage de compétences et une capacité d'insertion et d'adaptation dans le monde du travail. En effet, ce sont les compétences qui permettent à l'étudiant de trouver un emploi. Nous avons du travail à fournir dans ce domaine car il est souvent difficile de déterminer ces compétences à travers un diplôme. Il faut également avoir à l'esprit qu'il y aura souvent des reconversions nécessaires tout au long de la vie professionnelle. L'étudiant doit donc être capable de s'adapter au changement.

La formation doit avoir pour finalité l'insertion professionnelle

Nous devons ensuite avoir la culture de l'insertion professionnelle, y compris pour les doctorats. L'université ne sert pas uniquement à avoir des diplômes mais à obtenir une place dans le monde du travail.

Des moyens en accord avec ces missions

Enfin, ces quatre propositions nécessitent des moyens non seulement financiers mais également en personnel. L'université doit réaliser sa mission de service public avec des étudiants qu'elle doit accueillir sans restriction. Cette mission ne s'improvise pas et doit intéresser beaucoup d'acteurs.

RESTITUTION ATELIER 3

Président :

Patrick NAVATTE

*Délégué permanent de la CPU
à Bruxelles.*

Rapporteur :



Pascal LEVEL

*Président de l'université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis.*

La garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur

Le protocole de Bologne a instauré de nouveaux paramètres. Nous avons bien avancé en ce qui concerne le LMD, mais nous avons été plus timides au niveau de l'assurance qualité. Ensuite, l'Union Européenne implique des spécificités, notamment dans les directives éducation-formation, qui nécessitent un cadre commun de référence.

La discussion a d'abord porté sur l'assurance qualité. Elle répond à des besoins tant internes qu'externes. Cela correspond autant à la revendication du droit à la différence qu'à la promotion de l'image et des innovations. Nous avons besoin d'assurance qualité afin de pouvoir répondre aux critères imposés. Néanmoins, cette recherche de la qualité doit toujours être appréhendée dans un sens positif.

Nous avons abordé ensuite l'importance de l'Europe, influencés par le choix de nos grands témoins : Guy Haug, de la Direction pour l'Éducation de la Commission européenne et d'Andrée Sursock, Secrétaire générale adjointe à l'EUA (European University Association). Cette dimension doit être intégrée à ce débat. Le coût du statu-quo serait insupportable. Il est donc nécessaire de laisser la porte ouverte à d'autres alternatives, en regardant par exemple les standards outre-Atlantique ou privés. Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter des handicaps structurels sur le long terme.

L'assurance qualité doit être basée sur un contrôle mutuel, porteur d'idées et de développement nouveau. Nous devons également nous interroger sur le profil des agences d'évaluation. Elles peuvent être nationales, régionales ou sectorielles mais elles doivent impérativement être indépendantes.

La dimension européenne est très importante. L'Europe a mis en place des standards généraux compatibles. De plus, une nouvelle recommandation européenne est en projet. Elle préconise d'instaurer une démarche qualité dans chaque université. Elle va inciter à la mise en place ou au renforcement d'agences par pays. Celles-ci doivent être indépendantes, avoir un processus d'évaluation commun et disposer de standards peu nombreux mais clairs. Un registre européen des agences serait ainsi créé pour permettre leur évaluation. Les évaluations pourront être partielles et ponctuelles. Elles pourront s'intéresser par exemple uniquement à la recherche.

Il est important de savoir ce que veulent les universités en termes d'évaluation. Le LMD a instauré le droit à l'expérimentation afin d'adapter le système. Cette liberté acquise nécessite néanmoins de rendre des comptes. Il existe une appétence évidente mais les universités ne semblent pas capables de dire ce qui est bon pour elles.

En conclusion, j'estime qu'il est urgent de nous positionner sur cette démarche qualité. Les universités doivent savoir ce que nous souhaitons mettre en place. Notre atelier a lancé quelques pistes. L'auto-évaluation peut être envisageable tout comme la création d'une structure d'évaluation publique et indépendante. Les universités doivent avoir des relations particulières avec l'évaluateur. Les échanges doivent être bilatéraux, voire multilatéraux. L'intervention d'experts étrangers est également souhaitable. Il reste donc beaucoup de travail à faire. Nous devons émettre des propositions claires dans un avenir proche. Nous pouvons peut-être mettre en place un système d'accréditation des universités. Celles-ci doivent s'occuper de la formation tout en acceptant l'évaluation.

Débat

Débat

Gérard MARY - *Président de l'université de Reims Champagne-Ardenne.*

Je suis d'accord avec les propositions d'Yves Lichtenberger. Néanmoins, je tiens à mettre en garde contre le choix des termes. En effet, les licences et les masters dits professionnels ne le sont pas vraiment. Il faut être clair sur l'intitulé et faire en sorte que ces différents niveaux d'études aboutissent directement à des professions. J'aimerais également aborder la question de la sélection des masters. Le danger est d'abaisser leur niveau de sélection.

Alain FOUCHE - *SNESUP.*

J'ai apprécié les différents rapports des ateliers. J'avais quelques questions à poser après le premier atelier sur la professionnalisation à l'Université, mais l'atelier sur l'insertion professionnelle m'a apporté les réponses que j'attendais. Je tiens donc à souligner la complémentarité des thèmes et du travail effectué dans ce colloque.

Nous avons tendance à effectuer une césure entre les formations professionnelles et les autres. De plus, elles ne doivent pas être liées à une profession spécifique. En effet, nous observons de plus en plus une transversalité des professions dans le marché. Cela pose également le problème du partenariat avec les professionnels mais également avec d'autres organismes afin d'avoir une vision plus large du problème. La CPU doit se prononcer sur la professionnalisation en se projetant dans le temps. Le gouvernement ne peut pas travailler sur le long terme. C'est à l'université d'avoir cette vision prospective.

Dominique de CALAN - *MEDEF Métallurgie.*

Je remercie la CPU d'avoir ouvert ses travaux au monde professionnel. J'estime que le rapport des deux premiers ateliers se trouve au cœur du débat. Je suis en effet d'accord sur la co-responsabilité entre les universités et le monde du travail en ce qui concerne l'insertion. Intégrer à tous les niveaux la mesure de cette insertion me semble également indispensable.

Je tiens néanmoins à soulever deux problèmes. Tout d'abord, les entreprises ont du mal à quantifier les besoins en emplois. Elles sont incapables de répondre de manière normalisée aux demandes des universités. Le danger réside également dans l'absence de prise en compte des petites et moyennes entreprises.

Ensuite, la réelle bataille de la place de la France dans l'Europe est celle de l'innovation. A ce propos, notre secteur a dégagé des moyens pour disposer de 100 000 innovateurs.

Jean-Pierre FINANCE - *Président de l'université Henri Poincaré Nancy I.*

L'aspect de l'évaluation et de l'accréditation est très important. Les relations entre l'Etat, les universités et les agences d'expertise doivent être mieux définies.

Je regrette que la pédagogie n'ait pas été abordée. J'estime que c'est une erreur de notre part de ne pas aller plus loin dans ce domaine. Nous devons valoriser les expériences et disposer de personnes qui s'impliquent dans la recherche d'outils pédagogiques. Cela implique également une formation de nos enseignants-chercheurs à la pédagogie. L'accueil des maîtres de conférences doit également être revu.



Michel LEVASSEUR - *Président par intérim du CNE.*

J'aimerais réagir sur l'évaluation. Les ministres attendent des progrès dans ce domaine en contrepartie des moyens accordés à la recherche. Cette évaluation doit porter sur les personnels, les programmes et les établissements.

L'idée de regrouper l'évaluation des universités avec celle de la recherche a également fait son chemin. En effet, nous ne devons pas oublier l'ensemble des missions universitaires, qui ne consistent pas uniquement dans la recherche mais également dans l'enseignement supérieur.

La dimension européenne nous impose des contraintes fortes et immédiates par la complexité et la lourdeur de l'évaluation systématique. Il faut néanmoins raisonner en termes de produit final et s'interroger sur ce que nous attendons réellement de l'évaluation. La définition d'un cahier des charges, afin d'avoir des critères précis, est nécessaire. Enfin, il faut également nous interroger sur le système que nous voulons adopter. Doit-on se doter d'un système d'évaluation public avec une saisine par l'autorité elle-même ou doit-on mettre en compétition différentes agences afin que l'université puisse faire son choix ?

Jean-Claude LAFAY - *SNPDEN.*

Le problème de l'orientation par défaut est une fausse piste. En effet, chaque filière se plaint d'en être victime. Je pense qu'il ne s'agit pas d'une orientation par défaut mais d'un manque réel d'information. Nous n'avons pas d'organisme dans l'enseignement supérieur qui connaisse toutes les formations et qui soit capable de les présenter aux lycéens. Nous devons simplifier le système et faire en sorte qu'il soit plus cohérent et plus lisible.

Albert ODOUARD

Je suis d'accord sur le fait de rendre plus lisible notre système. En effet, les bacheliers issus des filières professionnelles vont souvent vers l'échec car leur intégration dans l'université s'effectue mal. Il faut donc intervenir en amont pour obtenir des résultats beaucoup plus favorables.

RESTITUTION ATELIER 4

Président :

Robert FOUQUET

Président de l'université
Jean Monnet - Saint Etienne.

Rapporteur :



Daniel ANDRE

Président de l'université d'Evry
Val d'Essonne.

La formation tout au long de la vie

La formation continue est un enjeu important pour les universités européennes. La formation tout au long de la vie est une mission de service public. J'aimerais rappeler tout d'abord trois données. L'objectif fixé est de faire en sorte que 50 % d'une classe d'âge soit diplômée de l'enseignement supérieur en 2010. Cette part n'atteint que 37 % aujourd'hui. L'effort à fournir est important et nous sommes concernés au premier rang.

Pour les formations de niveau supérieur ou égal à la licence, la proportion de stagiaires de formation continue dans l'enseignement public est de 4 % seulement. Notre implication sur ce créneau reste trop modeste. Enfin, si la France possède le temps de formation initiale le plus long d'Europe, elle n'est pas très bien positionnée pour la formation continue.

Notre atelier a débuté par l'exposé de nos deux grands témoins, Muriel Pénicaut, directeur général adjoint dans l'organisation et les ressources humaines chez Dassault Systèmes et Jean-Marie Albertini, administrateur et membre fondateur de la Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation. Ils nous ont montré quels étaient les enjeux pour une entreprise de cette Formation tout au long de la vie (FTLV). Ils nous ont également rappelé la place qu'occupera la formation sur toute la durée d'une vie socioprofessionnelle. Nous avons eu ensuite un débat riche dans lequel des préoccupations de terrain ont surgi.

Quatre grands thèmes ont émergé pendant cet atelier :

- l'importance de l'approche compétences dans l'ensemble des activités de formation et de validation ;
- le rôle du partenariat entre les différents acteurs, à savoir les universités et les entreprises ;
- la nécessité de sensibiliser et de préparer les étudiants d'aujourd'hui à leur vie socioprofessionnelle ;
- le problème de la gouvernance dans les établissements d'enseignement supérieur.

Nous avons ainsi pu tirer quatre conclusions.

La Formation Tout au Long de la Vie : axe majeur du projet d'établissement

En ce qui concerne la gouvernance des universités tout d'abord, la FTLV doit avoir une place centrale dans le projet d'établissement. Cela nécessite également un décloisonnement des activités de formation initiale, de formation continue et de valorisation. Les connexions entre tous les types de formation sont importantes afin d'arriver à une meilleure efficacité. Enfin, la dimension transversale de la Formation tout au long de la vie doit être intégrée dans les contrats d'établissement.

Les diplômes comme moyen d'acquérir des compétences

Nous devons avoir une approche compétences dans la déclinaison des diplômes ; c'est un des points importants de la réforme LMD. La validation des acquis de l'expérience (VAE) doit également être déployée et professionnalisée. Elle nécessite des actes pédagogiques, d'accompagnement et d'accueil dans un cadre adapté. Il faut également former tous les personnels, les enseignants comme les personnels IATOS, à cette approche en termes de compétences.

Le partenariat avec les partenaires socio-économiques

Indispensable au développement de la FTLV, ces partenariats doivent s'appuyer sur le triptyque recherche-valorisation-formation.

Les universités amélioreront ainsi leur capacité à apporter des réponses aux besoins des entreprises, en s'appuyant sur leurs compétences propres : expertise dans certains domaines, adaptation continue des réponses apportées en termes de compétences. Nous proposons ainsi un rapprochement des structures de formation continue et de valorisation. L'utilisation de nouvelles modalités d'enseignement doivent venir en appui du développement de la FTLV ; elles peuvent prendre la forme de projet, d'accompagnement personnalisé, de tutorat, d'utilisation des TICE.

Vers un projet professionnel étendu

Enfin, nous avons la certitude qu'il faut tendre vers un projet professionnel étendu. Il faut en effet préparer des étudiants à une vie socioprofessionnelle rythmée par des temps de formation, d'activité et de validation des acquis d'expérience. Le parcours d'une personne n'est plus linéaire et ne s'effectue plus dans un seul domaine. Elle devra souvent se reconverter et se former afin de s'adapter aux demandes du monde du travail. Nous devons donc intégrer dans les parcours de formation des modules spécifiques qui les préparent à cet avenir. Les universités doivent également développer la mixité des publics dans la formation initiale et continue.



RESTITUTION ATELIER 5

Président :

Gilles DEMAILLY

Président de l'université Jules Verne
Amiens - Picardie.

Rapporteur :



Rémy PECH

Président de l'université Le Mirail
Toulouse II.

Le rôle des partenaires : Etat, collectivités, professionnels

Nous n'avons pas beaucoup abordé le rôle de l'Etat dans cet atelier. En effet, cette relation nous est familière et nous sommes quelque peu sceptiques quant au degré d'implication du gouvernement dans un avenir proche. Nous nous sommes donc concentrés sur les collectivités locales ainsi que sur les professionnels.

Les universités sont des bastides, des cités ouvertes qui défrichent de nouveaux territoires. Nous avons également observé une implication grandissante des régions dans la vie universitaire. Les exposés liminaires des deux grands témoins, Maurice Vincent, conseiller régional et premier vice-président de la commission Enseignement Supérieur et Recherche de la région Rhône-Alpes et Paul Jacquet, premier vice-président de la CDEFI, ont présenté les problèmes et apporté des illustrations. Ainsi, la région Rhône-Alpes est un exemple fascinant pour beaucoup d'entre nous. Je regrette néanmoins le peu de représentants des collectivités dans l'assistance.

Paul Jacquet a rappelé la diversité des collectivités. En effet, nous avons affaire non seulement aux agglomérations, mais également aux régions et à l'Europe. Il a poursuivi sur l'importance des partenariats entre des entités autonomes sur des objets précis afin de parvenir à une plus grande efficacité. Enfin, il a rappelé le fait que l'Etat est un partenaire incontournable bien que sa stratégie soit souvent floue. La cohérence est donc souvent demandée en ce qui concerne les collectivités locales. Grenoble nous donne à ce sujet un très bon exemple. Paul Jacquet a terminé son exposé sur la mise à l'écart des universités des pôles de compétitivité.

Maurice Vincent a insisté sur l'importance des liens entre les universités et le Conseil Régional en Rhône-Alpes. Il nous a fait part de son incertitude sur la double réforme de la LOLF et de la loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation (LOPRI). Il a estimé nécessaire de simplifier le paysage. 100 millions d'euros par an sont consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le budget de la région Rhône-Alpes. Celle-ci a également eu l'idée de mettre en place un contrat régional avec les universités. Il s'étendra d'abord sur deux ans pour devenir quadriennal afin d'avoir un partenariat formalisé jusqu'en 2010. Maurice Vincent a ensuite rappelé la création de 14 clusters dans la région, qui peuvent être apparentés à des réseaux.

Le débat a ensuite été très animé. Le constat principal a été celui de la disparité entre les régions riches et les régions pauvres. Nous avons eu également une proposition intéressante, à savoir une coordination entre la CPU et l'Association des Régions de France (ARF). Cette coordination pourrait limiter les disparités entre les différentes régions et harmoniser les actions sur l'ensemble du territoire. Beaucoup d'intervenants nous ont fait part de leurs expériences avec les régions et certains présidents se sont plaints du blocage des crédits dans certains Conseils Régionaux.

Cet atelier a permis de mettre en place quelques propositions. Nous voulons tout d'abord construire des projets d'établissements interuniversitaires et conclure des contrats avec des partenaires. Nous voulons également que les universités s'impliquent dans l'élaboration des cartes régionales des formations professionnelles. La représentation des partenaires doit également être améliorée. Il semble nécessaire d'évaluer les disparités régionales que l'Etat pourrait réguler. Enfin, nous aimerions renforcer le contact entre la CPU et l'ARF tout en maintenant une certaine régulation de la part de l'Etat.

RESTITUTION ATELIER 6

Président :

Michel LUSSAULT

*Président de l'université
François Rabelais - Tours.*

Rapporteur :



Bertrand FORTIN

Président de l'université Rennes I.

Le LMD : un modèle de convergence des formations relevant de tous les ministères

Même s'il n'existe pas de hiérarchie à proprement parler, j'aurais aimé que ce thème soit placé avant dans ce colloque. Le LMD est considéré comme un fait acquis et s'est imposé comme le nouveau cadre de référence du parcours universitaire. Il permet en effet une convergence des formations et une meilleure visibilité au niveau international. Nous avons relevé les types de problèmes. Tout d'abord, c'est le problème de l'organisation de l'enseignement supérieur en France. Nous devons savoir comment prendre en compte et gérer la diversité, déterminer le mode de convergence ainsi que les partenaires à inclure et la conception du parcours. La grande question a surtout été celle de l'évaluation, de l'habilitation et de la reconnaissance de ce système.

Les deux grands témoins nous ont livré quelques exemples. Pierre Thivend, chargé de mission au ministère de l'Agriculture, nous a parlé des relations durables entre l'enseignement supérieur et l'Agriculture. La structure est ancienne et la transposition vers d'autres domaines est relativement simple. Eric Lengereau, chef de bureau au ministère de la Culture, nous a livré l'exemple du métier d'architecte. L'architecture regroupe un certain nombre de métiers et représente un parcours beaucoup plus diversifié qu'il n'y paraît. Cela rend plutôt naturelle la coopération avec les universités.

Les débats ont été de qualité, riches et sereins. Nous avons laissé de côté les formations paramédicales qui sont encore à l'écart de la réforme LMD. La France est souvent compétente dans l'analyse mais faible en ce qui concerne la mise en œuvre. Il ne faut pas oublier que ce sont les étudiants qui sont au cœur du dispositif. Nous avons déterminé quatre grandes propositions.

La lisibilité du LMD

Il semble important d'améliorer la lisibilité nationale et internationale du LMD. En effet, les conseillers d'orientation ont souvent du mal à expliquer cette nouvelle formule. La carte doit être lisible et doit montrer la différence entre les établissements autonomes et ceux qui ne le sont pas. Nous devons également insister sur le lien entre l'enseignement et la recherche.

Une transparence dans la sélection et le parcours

Nous devons également clarifier les modalités concrètes d'accès aux différents parcours. La sélection doit s'effectuer de manière positive avec une certaine notion d'obligation de résultat. Nous devons avoir une grande transparence sur les parcours ainsi que sur les coûts qu'ils peuvent engendrer.

Les politiques de site

Il est important de systématiser et de formaliser le partenariat entre les différents établissements d'enseignement supérieurs à travers une politique de site.

Notre quatrième proposition vise à profiter du LMD pour rendre symétriques les formations universitaires et celles qui se déroulent en dehors de nos établissements. Ce rapprochement doit nous permettre de nous découvrir et de nous alimenter les uns et les autres. Je pense particulièrement à la relation entre les universités et les écoles d'ingénieurs. Nous devons travailler dans un esprit de fertilisation croisée.

L'évaluation

Enfin, il nous semble important d'harmoniser les processus d'évaluation et d'habilitation. Cela n'est pas différent des relations avec les universités étrangères. En effet, tous les parcours de formation doivent être considérés comme internationaux et évalués en tant que tels. Nous ne nous sommes pas arrêtés sur un système en particulier. Une structure par niveau licence, master ou doctorat peut être possible comme la constitution de commissions mixtes. C'est le cas pour l'Education Nationale et l'Agriculture. En conclusion, j'aimerais rappeler que s'il existe une diversité de parcours, c'est qu'il y a une diversité dans les personnels. Le LMD est un principe général, national et international. Il doit permettre une réforme des institutions.

Débat

Débat

Domitien DEBOUZIE

J'aimerais faire deux commentaires. Tout d'abord, en ce qui concerne l'atelier 5, je suis d'accord avec les contrats d'établissements interuniversitaires, mais il est nécessaire d'avoir un contrat avec la région. Nous devons avoir un seul projet d'établissement pour être plus efficaces. Au sujet de l'atelier 6, je regrette que l'aspect santé n'ait pas été abordé. Je pense que c'est une occasion à saisir. Les formations paramédicales se trouvent au sein des universités en Europe et dans le monde. Il faudrait à terme une évolution similaire en France. A mon avis, le LMD est l'occasion de développer de nouveaux métiers dans l'interface médicale et paramédicale. Le LMD comme porteur de nouvelles professions mérite réflexion.

Un représentant de la CGT

Je constate que tous les ateliers renvoyaient à l'Europe, à l'exception du sixième. Les thèmes de ces deux jours ne sont pas suffisamment rapprochés de l'actualité. La réunion de Bergen est prévue en mai 2005. Nous attendons également le rapport de la DES et de la Direction des Relations Internationales et de la Coopération (DRIC) sur le processus de Bologne. Nous n'avons pas eu assez de retour réflexif sur ce processus ainsi que sur le LMD. Les propos sur le LMD ont toujours été laudatifs.

J'aimerais revenir sur deux points : le lien entre la formation et la recherche ainsi que l'assurance qualité. Je remarque qu'il n'y a pas eu d'analyse critique dans le document du Ministère sur la mise en place du LMD et ses résultats. Le gouvernement nous a promis des avancées dans les droits des étudiants. Le LMD devait permettre une révolution pédagogique et une lisibilité dans les diplômes. Nous constatons que ce n'est pas le cas. Le problème de la sélection n'est pas non plus réglé.

Dans le document national, les propos sont ambigus sur le lien entre la formation et la recherche. Il en est de même pour l'évaluation et l'habilitation. Ce processus nécessite une analyse objective. Le système de l'habilitation n'est pas parfait mais constitue une spécificité française. Je voudrais vous mettre en garde contre une dérive dangereuse, à l'anglo-saxonne, vers l'accréditation qui ne me semble pas être une bonne solution. J'observe un certain angélisme dans ce domaine. Certains estiment que le lobbying à Bruxelles sera plus structurant que l'action des agents dans les officines évaluant la qualité des formations. Le processus de Bologne est devenu un processus politique qui met en place une compétition entre les universités, les régions, sans aller jusqu'aux Etats eux-mêmes.

Pascal LEVEL

Je pense que nous avons oublié d'estimer les conséquences d'un protocole sur la formation tout au long de la vie. Nous sommes trop timorés à ce sujet. C'est un exemple de notre manque de vigilance. En effet, des maisons de l'emploi ont été créées mais sans la présence des universités. Les formations professionnelles y sont fortement représentées mais l'université y est absente. C'est à nous de nous imposer dans ce genre d'initiatives afin de garder notre place au sein des formations supérieures. Les étudiants ne sont pas seulement des stagiaires mais également les clients de demain.

Michelle LAUTON - SNESUP

Ce colloque est passé à côté de nombreux problèmes. Tout d'abord, la loi sur la recherche aurait dû faire partie des débats. Je m'étonne que l'atelier 5 sur les partenariats avec l'Etat et les collectivités n'ait pas abordé la mise en place de la LOLF. J'aurais également souhaité un état des lieux du LMD afin de voir ce qu'il a réellement apporté aux étudiants. Pour moi, cette réforme a abouti à une certaine déstructuration des formations. De plus, l'habilitation mériterait un débat national avec tous les collègues.



Conclusion

Yannick VALLEE
Premier Vice-Président
de la Conférence
des Présidents d'Université.



Nous sommes réunis aujourd'hui à Lyon pour parler de formation, de pédagogie et d'Europe. L'année dernière, nous étions à Bordeaux pour parler de la recherche. Il existe une symétrie évidente entre ces deux thèmes qui pourraient faire l'objet d'un seul colloque sur l'ensemble des missions des universités françaises.

L'actualité place la recherche au cœur des débats et nous aurions pu à nouveau traiter de ce thème cette année. Lorsque le thème de la formation a été proposé, certains étaient sceptiques, soulignant que la formation était notre travail de tous les jours. Domitien Debouzie a justement fait remarquer que la CPU se devait de s'exprimer sur la formation qui, avec la recherche, constitue l'un des deux piliers de l'université. Cette double fonction est la raison d'être de nos établissements. Nous avons ainsi décidé de parler de formation et des étudiants qui sont au centre de la vie des universités.

Nous avons émis dix propositions à Bordeaux. Certaines d'entre elles ont été perçues comme agressives, mais elles étaient le fruit de nos réflexions. Ces conclusions ont eu un grand impact sur la recherche. Le projet de loi sur la recherche est, par exemple, inspiré en partie par nos propositions. J'espère qu'il en sera de même pour ce colloque. Pour assurer une certaine symétrie avec celui de Bordeaux, j'ai souhaité que nous retenions aujourd'hui aussi dix propositions. Nous devons montrer que la formation supérieure est aussi importante que la recherche.

Le texte dont je vais vous livrer les grandes lignes s'intitule « Les universités françaises : une nouvelle ambition ». Il sera ratifié lors d'une prochaine séance plénière de la CPU. Dans la construction de l'espace européen, au regard des enjeux de la société, la France doit se doter d'universités compétitives jouant à armes égales avec leurs partenaires internationaux. C'est dans cet objectif que la CPU émet dix propositions.

1 - L'université est le lieu de formation des étudiants de licence, de master et de doctorat

Il ne peut pas y avoir d'universités réduites aux seules formations de licence. Les universités définissent et affichent une offre de formation de niveau licence, master et doctorat, en cohérence avec une politique scientifique et une politique d'innovation, éventuellement dans le cadre d'un PRES. Nous refusons la mise en place en France de collèges qui ne conduiraient qu'aux licences. Nous ne voulons pas de coupure entre la licence et les niveaux master et doctorat.

2 - L'université française est pilote des formations post-baccalauréat et acteur principal de la formation des cadres

La CPU propose que, dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finance (LOLF), la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » intègre formellement les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), et les sections de techniciens supérieurs (STS). En outre, les CPGE seront intégrées à terme en tant que composantes d'université et leurs moyens seront transférés.

Ce message n'est pas agressif mais reflète la volonté d'une transition raisonnée. Nous estimons que les classes préparatoires sont des formations d'enseignement supérieur. Il n'y a pas de raison de faire vivre chaque année 30 000 bacheliers en dehors des universités. Nous ne voulons pas la suppression des classes préparatoires, mais nous estimons qu'elles doivent être intégrées dans les universités.

3 - Tout diplômé de l'enseignement supérieur doit posséder les compétences qui lui permettront de s'insérer durablement dans le marché européen de l'emploi

Les universités garantissent un équilibre entre formations générales et formations professionnelles. La qualité de ces dernières doit être attestée par les contenus pédagogiques, les services offerts aux étudiants et le suivi de l'insertion mis en place par l'université. Les diplômés de l'enseignement supérieur doivent avoir des compétences qui leur permettent d'entrer décemment et à leur niveau de formation dans le marché de l'emploi.

La vraie nouveauté du LMD est la licence qui permet aux étudiants d'avoir une formation. Nous devons réfléchir à l'employabilité de nos diplômés de licence générale. Celle-ci doit être qualifiante.

4 - Tout étudiant terminant ses études de master doit avoir effectué au moins un semestre de formation à l'étranger

Cette mobilité demandera une aide matérielle et une formation linguistique attestée. A cet effet, les universités doivent proposer une offre de formation qui inclut davantage de formations transnationales (diplômes conjoints ou co-diplômes). Les universités ont conscience de leur devoir de participation au développement de la citoyenneté européenne. Dans un souci d'échange, nous devons également accueillir des étudiants étrangers pour au moins six mois. Cela demande un effort de formation linguistique et le développement de diplômes transnationaux.

5 - Les universités doivent s'attacher, par des formations complémentaires à la thèse, à ce que les titulaires d'un doctorat soient munis des compétences nécessaires pour s'insérer dans le monde socio-économique et pas seulement dans l'enseignement supérieur et la recherche

Chaque année, nous formons entre 10 000 et 11 000 docteurs. 3 000 d'entre eux trouveront une place dans le système académique de recherche et 1 500 obtiendront un emploi dans le monde de la recherche privée. Nous devons d'ailleurs faire en sorte que les docteurs soient plus nombreux à trouver une place dans la recherche privée. Malgré tout, plus de la moitié de nos titulaires de doctorat doivent trouver un emploi en dehors du monde strict de la recherche. Nous devons leur permettre de s'y préparer en les formant par exemple en langues ou en gestion.

6 - La formation tout au long de la vie doit être considérée comme l'une des missions fondamentales de l'université : son développement doit être à privilégier

La culture de la formation tout au long de la vie doit être développée dans chaque université et transmise à tous les étudiants et à tous les personnels. Le ministre nous a fixé pour objectif de parvenir à 50 % d'une classe d'âge à un niveau d'enseignement supérieur d'ici 2010. Une part conséquente de ces diplômés sera issue de la formation permanente et de la validation des acquis de l'expérience (VAE). La formation continue doit être au cœur de nos projets d'établissement. Elle n'est pas une mission secondaire pour nos universités.

7 - La CPU demande la création d'une instance unique d'évaluation de la formation, indépendante et transparente

A l'instar des pratiques européennes, cette instance, accréditée selon les normes européennes, définit les règles de l'ensemble des formations supérieures. De manière complémentaire, les universités françaises doivent développer une culture de l'auto-évaluation qui s'inscrit dans une démarche qualité.

L'évaluation est au cœur du débat sur la recherche. Nous devons également évaluer les universités sur leur mission de formation et pas seulement sur celle de la recherche. Ces évaluations sont exigées par l'égalité de dignité de la formation et de la recherche.

8 - Toutes les facettes du métier d'enseignant-chercheur doivent être évaluées

C'est la déclinaison du même principe au niveau de l'individu. En effet, l'évaluation des qualités pédagogiques de l'enseignant est aussi importante que celle de ses qualités de recherche. Si nous souhaitons que son activité de formation puisse être prise en compte dans son évolution de carrière, il est nécessaire qu'elle soit évaluée. Cette évaluation ne fait pas partie de notre culture, mais elle ne peut se faire qu'au niveau de l'établissement.

9 - Dans le contexte général d'une augmentation des cadres titulaires d'un master, une orientation dirigée doit être mise en place à l'entrée du master

Le schéma LMD invite à revoir les conditions d'accès aux masters. Il faut supprimer la sélection existant actuellement après 60 crédits validés.

Les universités s'engagent avec le Ministère :

- à favoriser les mesures d'accompagnement des étudiants en licence pour préciser leur projet personnel et professionnel ;
- à développer de nouvelles licences professionnelles davantage intégrées aux licences du système LMD ;
- à mettre en place des aides permettant une réelle mobilité des étudiants en France à la fin de leur licence.

La logique du LMD rend anormale la sélection qui existe encore entre la première année de master et la deuxième. Nous devons mener une réflexion sur la nature de la licence pour garantir des formations correctes à nos étudiants.

La transition entre la licence et le master est également un moment où la mobilité doit être favorisée.

10 - La dépense moyenne par étudiant doit atteindre 9 000 euros (hors IUT et formation d'ingénieurs)

A l'instar de ce qui se pratique dans la majorité des pays de l'OCDE, l'effort consenti pour la formation des étudiants doit s'accroître fortement. Actuellement, la France consacre 6 820 euros par an à chaque étudiant. Nous devons atteindre la moyenne européenne de 9 000 euros. Il en résulte une augmentation annuelle pendant trois ans de 900 millions d'euros, ce qui fait une augmentation globale de 2,7 milliards. Nous ne voulons pas une diminution de la dotation pour les étudiants de classes préparatoires, d'IUT ou d'écoles d'ingénieurs. Nous désirons simplement que le système universitaire français se mette aux normes de l'Europe.

Nous préparons une loi d'orientation et de programmation pour la recherche qui prévoit également une augmentation des moyens. Nous souhaitons qu'une telle loi soit mise en route pour l'enseignement supérieur. Nos dix propositions peuvent être la base d'une discussion avec le Ministère, les syndicats et l'ensemble de la communauté universitaire. La France occupe la quatrième ou la cinquième place pour la recherche au niveau international, alors qu'elle n'est que quinzième pour l'enseignement supérieur au sein de l'OCDE. Notre retard est beaucoup plus important dans ce domaine. Il serait inconséquent pour la Nation d'investir massivement dans la recherche sans investir massivement dans la formation de nos futurs cadres.



Clôture

Jean-Marc MONTEIL
Directeur de l'Enseignement Supérieur



Vous êtes parvenus, dans vos propositions, à un large consensus. Il n'est pas possible de vous répondre point par point dans l'immédiat, mais votre texte nourrira sans aucun doute les groupes de travail et les discussions sur l'enseignement supérieur. Je vais vous livrer le message du ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

François Fillon regrette sincèrement de ne pas pouvoir participer à ce moment de travail sérieux mais également de grande convivialité. Il m'a demandé de vous indiquer les grandes orientations auxquelles il est profondément attaché. Avant de vous délivrer son message, j'aimerais, en tant que directeur de l'Enseignement Supérieur, réagir sur deux ou trois points qui ont été évoqués durant ces deux journées. Pour répondre à certains propos probablement un peu rapides, je souhaite d'abord vous assurer du dévouement, de l'altruisme et de la compétence rare qui animent les personnels de l'administration centrale.

J'aimerais également ajouter que l'université a pour mission de donner une formation complète de licence, master et doctorat, et pas seulement des deux derniers niveaux. L'université doit préparer les étudiants au monde du travail. Pour cela, la licence doit être qualifiante non seulement pour passer au niveau master, mais également pour entrer dans la vie professionnelle. La mise en place d'une licence de qualité nécessite des efforts collectifs. Notre dispositif doit être universitaire dès le début du processus. Le problème d'orientation est avant tout un problème de qualification.

Les ateliers ont proposé des contributions importantes, notamment s'agissant des formations professionnelles. Dans la réflexion sur l'enseignement supérieur il y a manifestement une grande pertinence à associer la formation professionnelle, les parcours plus généralistes, la VAE et la formation permanente. Creusé de la production des savoirs, l'Université doit également se montrer profondément soucieuse d'entretenir les interactions les plus fortes avec le monde socioprofessionnel.

Ce lien entre le monde professionnel et le monde académique est une nécessité. En effet, les entreprises développent un savoir certes différent mais qui n'est pas sans lien avec les applications qu'offre et doit offrir le monde académique.

L'articulation entre l'enseignement supérieur et la recherche

Après ces quelques éléments généraux, il convient d'évoquer les principales orientations définies et portées par le Ministre de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. S'agissant du LMD et plus largement de la dimension européenne, le processus de Bologne se poursuivra à Bergen puis en Angleterre. Il faut espérer que le bilan des dix années pourra se faire en France. A Bergen, le Ministre souhaite annoncer clairement que l'espace européen doit être un espace de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette articulation entre ces deux domaines est au cœur du message de la France.

Les deux dimensions sont liées, que ce soit au niveau licence, master ou doctorat. L'ensemble des contenus est le produit d'un acte de production de connaissances accompli par les enseignants-chercheurs et chercheurs. La formation serait en effet affaiblie si le savoir dispensé était coupé de l'actualité scientifique. Par ailleurs, la recherche, dans toute son étendue (de la plus fondamentale à la plus finalisée) enrichit la formation en irriguant les contenus par les méthodes qui fondent ses démarches.

L'ouverture du LMD dans le domaine de la santé

François Fillon souhaite également ouvrir le chantier du LMD dans le domaine de la santé. Bertrand Fortin a rappelé très justement combien le travail avec d'autres ministères, comme celui de la culture en ce qui concerne l'architecture, avait ouvert la voie pour l'université à des formations auxquelles elle ne pouvait accéder auparavant. C'est l'idée d'une connaissance partageable basée sur une activité scientifique.

Ces demandes de coopération signifient que l'université est un élément de référence dans la représentation des différents ministères. Cette quête est une chance pour l'université car elle devient un repère dans des parcours de formations professionnelles et générales. Aussi, ne doit-il pas y avoir de protectionnisme universitaire. Cette isolement serait incompatible avec la conception même de la science.

Nous devons aussi conforter notre ouverture internationale. La mise en œuvre des co-tutelles de thèse et du partenariat international des diplômés témoignent de la volonté ministérielle de faire de la France un acteur majeur du développement universitaire européen.

La question de l'évaluation

Attaché à l'idée d'une évaluation transparente, indépendante et où la connaissance des critères et des évaluateurs est publique, le Ministre a souhaité voir conduite une réflexion sur ce thème pour les établissements, les formations supérieures et les unités de recherche.

L'évaluation est un sujet complexe, certaines recommandations européennes qui laissaient entendre que les établissements devraient, pour la reconnaissance de leur qualité, s'adresser à des agences (à but lucratif) accréditées ont rencontré le désaccord de notre ministère. Nous avons en cela été suivi par de nombreux pays européens. Aussi avons nous la responsabilité de construire un dispositif d'évaluation susceptible de répondre aux exigences internationales tout en restant indépendant d'intérêts autres que scientifiques et de qualité.

L'évaluation intervient comme un dispositif de régulation et d'aide à la décision, aussi doit-elle être reconnue par tous et donc transparente dans son fonctionnement et publique dans ses résultats.

La recherche

A un moment où un effort sans précédent en matière budgétaire va être accompli, le Ministre est soucieux d'obtenir l'accord de l'ensemble de la communauté scientifique sur l'avenir de notre recherche. Il est profondément attaché à ce qu'un accord clair, solide et durable soit trouvé au sein de la communauté scientifique et universitaire pour que soit engagé, dans le cadre d'une loi, l'effort du pays.

Le seul intérêt qui doit prévaloir est l'intérêt du pays. Cela suppose un travail continu de rapprochement des points de vue et des méthodes. Les établissements doivent s'approprier les objectifs nationaux pour répondre aux enjeux qui structurent aujourd'hui ce qu'il est convenu d'appeler la société et l'économie de la connaissance.

A cette fin, la communauté scientifique doit pouvoir s'exprimer sans tabou. Nous voulons trouver une démarche qui permette aux universités d'avoir plus de responsabilités et d'autonomie. Nous voulons également réaliser dans un temps rapproché des investissements financiers et humains de grande ampleur. La science est basée sur une concertation permanente qui peut aboutir à des petits éléments conflictuels. Nous voulons adopter la même démarche en essayant de résoudre les problèmes et en gardant à l'esprit l'intérêt du pays. Les PRES ne seront pas abandonnés.

Les oppositions se situent surtout au niveau du budget global de la recherche. Mais le cœur de la démarche qui s'appuie sur l'évaluation et sur la rigueur rassure les uns et permet aux autres de s'exprimer. C'est une démarche de construction qui doit continuer dans un esprit de concorde et d'accord. Ce n'est pas la loi qui mettra d'accord le monde universitaire, c'est l'accord qui permettra de construire la loi.

Le Ministre est également attaché au devenir des jeunes chercheurs et des doctorants. Ces derniers sont aussi des professionnels qui tout en se formant produisent de la connaissance. Nous devons leur donner les moyens d'entrer efficacement dans le monde de la production scientifique pour nourrir les organismes de recherche, les universités ainsi que les entreprises.

Par ailleurs, nous avons également besoin de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Il faut que les jeunes chercheurs intègrent très tôt cette dimension.

Vous avez évoqué les Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES). Ils sont le lieu de l'apprentissage de l'enseignement et de la diffusion des connaissances. Le Ministère a engagé une action à leur endroit pour faire en sorte que le croisement des disciplines conduise à une culture scientifique et technique susceptible de favoriser l'adaptabilité des jeunes chercheurs afin qu'ils puissent véritablement construire la société dans laquelle ils vont entrer.

Notre responsabilité est grande. Elle est à la fois individuelle et collective. Notre engagement doit être résolu et optimiste. En effet, dans l'espace international, le jugement dont nous sommes l'objet est heureusement beaucoup plus positif que celui que nous avons trop souvent tendance à partager sur nous mêmes.

Nous n'avons pas à rougir de nos actions, nous avons à les prolonger avec exigence pour en multiplier les fruits.

En conclusion, le ministre de l'Education Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche me charge de vous dire qu'il compte sur vous et que vous pouvez compter sur lui.



TEXTE D'ORIENTATION ADOPTÉ EN CPU PLÉNIÈRE

LE 26 MAI 2005

(6 voix contre)

SOMMAIRE

- 1- L'université est le lieu de formation des étudiants de licence, de master et de doctorat.
- 2- L'université française est pilote des formations post-baccalauréat et acteur principal de la formation des cadres.
- 3- Tout diplômé de l'enseignement supérieur doit posséder les compétences qui lui permettront de s'insérer durablement dans le marché européen de l'emploi.
- 4- Tout étudiant terminant ses études de master devrait avoir effectué au moins un semestre de formation à l'étranger.
- 5- Les universités doivent s'attacher, par des formations complémentaires à la thèse, à ce que les titulaires d'un doctorat soient munis des compétences nécessaires pour s'insérer dans le monde socio-économique et pas seulement dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- 6- La formation tout au long de la vie doit être considérée comme l'une des missions fondamentales de l'université : son développement doit être privilégié.
- 7- La CPU demande la création d'une instance unique d'évaluation de la formation, indépendante et transparente.
- 8- Toutes les facettes du métier d'enseignant-chercheur doivent être évaluées.
- 9- Dans le contexte général d'une augmentation des cadres titulaires d'un master, une orientation dirigée doit être mise en place à l'entrée du master.
- 10- La dépense moyenne par étudiant doit atteindre 9 000 euros (hors IUT et formation d'ingénieurs).

L'Université française : une nouvelle ambition

Le 19 septembre 2003, à Berlin, les ministres chargés de l'enseignement ont réaffirmé la nécessité d'accélérer la construction de l'espace européen. L'objectif, « visant à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable assortie d'une amélioration de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale », a été entériné.

Le renforcement des liens entre les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche et la confirmation que l'enseignement supérieur est un bien public relevant de la puissance publique, sont des conditions essentielles au bon positionnement de l'enseignement supérieur européen à l'international.

Partout dans le monde, il est reconnu que les universités, par la place unique qu'elles occupent dans la production de nouvelles connaissances, la transmission et l'appropriation de ces connaissances à travers l'éducation et la formation, leur diffusion et leur valorisation, sont des acteurs incontournables et indispensables pour le développement de l'économie de la connaissance.

Attentive à ces enjeux, l'Université française a prouvé son dynamisme et ses facultés d'adaptation en entrant massivement dans le processus de Bologne visant à faire converger au niveau européen et à rendre lisibles les différents systèmes d'enseignement supérieur. Ainsi, à la fin de l'année 2005, la quasi-totalité des universités françaises aura mis en place le système LMD (licence, master, doctorat).

L'Etat français a annoncé sa volonté de conduire, d'ici 2010, 50 % d'une classe d'âge à un niveau d'enseignement supérieur (autre que le baccalauréat). L'Université française, qui a la mission de service public d'accueillir tous les bacheliers, a réussi la démocratisation de l'enseignement supérieur en doublant ses effectifs d'étudiants en une décennie, jusqu'au milieu des années 90. Elle doit maintenant relever ce nouveau défi en augmentant le nombre de diplômés, notamment de cadres, de l'enseignement supérieur et en répondant aux besoins liés à l'éducation tout au long de la vie.

Les universités ne sont pas les seuls acteurs de la formation des cadres puisque le dispositif français, quasi spécifique en Europe, prévoit qu'une partie des cadres sont formés par d'autres établissements de l'enseignement supérieur. L'engouement observé pour mettre en place le LMD s'observe dans les universités et nombre de ces autres établissements qu'ils soient publics ou privés. La question de critères identiques appliqués à toutes les institutions mérite d'être posée, de même que celle d'une politique de site au sein d'une métropole universitaire ou plus largement d'une région.

L'Université, en s'appuyant et en valorisant les atouts qu'elle possède, devra, sans concession sur les niveaux de compétence auxquels elle forme, prendre toute sa place, pour répondre massivement à l'augmentation de la demande d'enseignement supérieur, participer à l'élévation générale des niveaux de qualification, contribuant ainsi au développement économique et social du pays. Comment l'université, consciente de ses responsabilités, relèvera ces nouveaux défis ?

La Conférence des Présidents d'Université, en organisant son 21^e colloque annuel : « **L'Université : Acteur majeur dans l'Europe des formations supérieures** », a confirmé son souhait de poursuivre le débat de société entrepris en 2004 sur « L'Avenir de la Recherche Publique » et celui organisé en 2001 sur « L'autonomie des Universités ».

La société française doit en effet s'interroger sur le rôle social et politique qu'elle souhaite voir jouer par l'Université dans la formation de ses cadres, qui ne se résument pas simplement aux enseignants de la Nation, en s'interrogeant sur la structuration de l'enseignement supérieur, sur les missions de l'Université, sur ses moyens, sur les relations entre formation et recherche, pour ne citer que quelques exemples.

Les dix propositions qui suivent, faites à l'issue du colloque de Lyon, s'inscrivent obligatoirement dans un cadre européen d'une part pour respecter l'esprit des accords de Bologne et d'autre part pour que l'Université française puisse collaborer à moyens comparables avec ses homologues européennes.

Elles complètent utilement les propositions issues du colloque précédent de la CPU qui s'est tenu à Bordeaux l'an dernier ; la recherche et la formation constituent les deux piliers de l'Université et représentent sa raison d'être ; leur interaction permanente et symétrique, tant en licence qu'en master ou doctorat, caractérise les formations universitaires françaises.

Les dix propositions définissent une nouvelle ambition pour l'Université française au cours de la décennie à venir ; si certaines d'entre elles peuvent être mises en œuvre rapidement, la CPU est bien consciente que d'autres se situent dans une perspective plus lointaine.

1- L'UNIVERSITÉ EST LE LIEU DE FORMATION DES ÉTUDIANTS DE LICENCE, DE MASTER ET DE DOCTORAT.

Une université ne peut pas être réduite aux seules formations de licence. Les universités définissent et déclinent une offre globale de formation de niveau licence, master et doctorat, en cohérence avec une politique scientifique et une politique d'innovation. Selon les évolutions à venir, ces politiques de formation et de recherche pourront se développer dans le cadre d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, tel que défini par la CPU.

Nous refusons la mise en place en France de collèges universitaires qui ne conduiraient qu'aux licences.

La CPU estime que toute formation universitaire, quel que soit le niveau, doit être dispensée par des enseignants - chercheurs et sous leur responsabilité.

2- L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE EST PILOTE DES FORMATIONS POST-BACCALAURÉAT ET ACTEUR PRINCIPAL DE LA FORMATION DES CADRES.

La CPU propose que, dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finance (LOLF), la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » intègre formellement les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), et les sections de techniciens supérieurs (STS). Ne serait-ce que dans un souci de lisibilité vis-à-vis de la société et des élus, les moyens affichés dans ces formations doivent être comptabilisés dans l'enseignement supérieur.

La CPU demande en outre que les CPGE soient intégrées à terme dans les universités en tant que composantes ; leurs moyens actuels, en personnels et en dotation, leur seront alors totalement transférés. L'existence de classes préparatoires intégrées dans des écoles d'ingénieurs ou de parcours aménagés dans des universités qui ressemblent fortement à des classes préparatoires, sans oublier le recrutement important par de nombreuses écoles de diplômés d'IUT, montre bien que des systèmes autres que les CPGE internes aux lycées, fonctionnent déjà à la satisfaction de tous.

La CPU considère que les classes préparatoires doivent devenir des formations d'enseignement supérieur à part entière. Les 30 000 bacheliers qui intègrent chaque année les CPGE doivent être considérés comme des étudiants, inscrits dans des classes préparatoires internes aux universités. A court terme, universités et lycées doivent conclure des conventions qui favorisent la mise en place de passerelles de formations au sein du système LMD.

3- TOUT DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DOIT POSSÉDER LES COMPÉTENCES QUI LUI PERMETTRONT DE S'INSÉRER DURABLEMENT DANS LE MARCHÉ EUROPÉEN DE L'EMPLOI.

Les universités offrent, dans quasiment toutes les disciplines, des formations générales et professionnelles (au sens où les formations sont conçues en fonction de débouchés professionnels identifiés, avec des partenariats durables avec le monde professionnel, et avec des professionnels qui interviennent en tant qu'enseignants).

La qualité des formations doit être attestée par les contenus pédagogiques, les services offerts aux étudiants et le suivi de l'insertion mis en place par l'université.

Les diplômés de l'enseignement supérieur doivent posséder des compétences qui leur permettent d'entrer dans le marché de l'emploi à la hauteur de leur niveau de formation. L'un des principaux intérêts du LMD en France est le passage d'une culture de connaissances à celle de compétences acquises ; l'objectif des enseignants est de repenser leurs enseignements selon des compétences disciplinaires, méthodologiques et transversales.

Les universités devront travailler au concept de l'employabilité de leurs diplômés de licence, notamment en relation avec un nouveau mode d'accès en master.

4- TOUT ÉTUDIANT TERMINANT SES ÉTUDES DE MASTER DEVRAIT AVOIR EFFECTUÉ AU MOINS UN SEMESTRE DE FORMATION À L'ÉTRANGER.

Le processus de Bologne repose sur le concept fondamental d'une convergence européenne des formations, avec notamment l'introduction systématique de crédits transférables accumulés dans les unités d'enseignement ; le processus doit accroître la mobilité des étudiants. Les conditions d'une mobilité réussie sont à préciser : préparation culturelle et linguistique à la mobilité, aide matérielle et validation des crédits obtenus à l'étranger. Les universités françaises, pour participer pleinement au développement de la citoyenneté européenne, doivent proposer une offre de formation qui inclut davantage de formations transnationales, sous la forme de diplômes conjoints ou de co-diplômes. Celles-ci permettront d'accueillir en échange un plus grand nombre d'étudiants étrangers, dans le cadre de partenariats avec des universités étrangères.

5- LES UNIVERSITÉS DOIVENT S'ATTACHER, PAR DES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA THÈSE, À CE QUE LES TITULAIRES D'UN DOCTORAT SOIENT MUNIS DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR S'INSÉRER DANS LE MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET PAS SEULEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE.

Chaque année, plus de 10 000 titulaires d'un doctorat, en grande majorité issus des universités, cherchent un emploi. Si près de 3 000 s'insèrent dans le système académique d'enseignement supérieur et de recherche et 1 500 obtiennent un emploi dans le monde de la recherche privée, les autres éprouvent de grandes difficultés à faire reconnaître les compétences réelles de leur doctorat, notamment dans les PME-PMI.

Les directeurs de thèse ont le devoir de faire acquérir à leurs étudiants des compétences complémentaires à leur projet de recherche et à les valoriser.

En contrepartie, les dirigeants d'entreprise doivent, à l'instar de leurs collègues européens, apprécier à leur juste valeur les compétences liées au doctorat.

La CPU recommande des mesures pour faciliter, dans la majorité des disciplines, des rapprochements entre l'université et le monde socio-économique.

La CPU revendique un niveau de qualification spécifique au doctorat, distinct de celui conféré par le grade de master.

6- LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME L'UNE DES MISSIONS FONDAMENTALES DE L'UNIVERSITÉ : SON DÉVELOPPEMENT DOIT ÊTRE PRIVILÉGIÉ.

Une culture de la formation tout au long de la vie doit être développée dans chaque université et transmise à tous les étudiants et à tous les personnels. La France doit passer du dogme du diplôme qui repose sur une prédominance rare dans les pays de l'OCDE de la formation initiale, à une culture d'une formation continuée, tout au long de la vie. Ce sera l'une des voies pour relever le défi d'amener 50 % d'une classe d'âge à un diplôme d'enseignement supérieur, autre que le baccalauréat, d'ici 2010.

Les universités doivent s'engager fortement dans les procédures de validation des acquis professionnels et de l'expérience. Les contrats d'établissement ont vocation à développer des actions de formation en direction des personnels et placent ainsi la formation tout au long de la vie au cœur de la vie des universités.

7- LA CPU DEMANDE LA CRÉATION D'UNE INSTANCE UNIQUE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION, INDÉPENDANTE ET TRANSPARENTE.

Une instance nationale, reconnue au niveau européen, définit les règles de reconnaissance de l'ensemble des formations supérieures, à l'instar des pratiques européennes. Les règles sont publiques et connues avant soumission des projets. L'instance est indépendante du ministère de tutelle ; elle rend des avis qui sont communiqués aux universités.

De manière complémentaire, les universités françaises doivent développer une culture de l'auto-évaluation qui s'inscrit dans une démarche qualité. Celle-ci doit notamment s'attacher à la qualité des formations et des services offerts aux étudiants.

L'évaluation des formations, qu'elle soit externe ou interne, complète à la fois celle des formations de recherche et celle de l'institution. Les instances concernées devront s'accorder sur un calendrier d'expertise, en accord avec celui du contrat d'établissement, avec notamment un allongement de la durée du contrat.

8- TOUTES LES FACETTES DU MÉTIER D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR DOIVENT ÊTRE ÉVALUÉES.

Le colloque de la CPU en 2003, intitulé « Les personnels dans l'Université du XXI^e siècle : missions, métiers, partage de responsabilités. » avait déjà souligné les difficultés de faire reposer l'évaluation des enseignants-chercheurs majoritairement sur leurs seules activités de recherche. Toutes les facettes du métier : formation initiale et continue, recherche dont le transfert de technologie, activités d'intérêt collectif, doivent donner lieu à évaluation et être prises en compte dans la carrière de chaque enseignant-chercheur.

Cette conception du métier d'enseignant-chercheur implique une redéfinition de l'évaluation des activités des personnes. Une nouvelle culture est à développer dans le monde universitaire, sur la base que l'évaluation des qualités pédagogiques de l'enseignant est aussi importante que celle de la recherche ou des tâches d'intérêt collectif. La communauté universitaire doit alors se doter des outils permettant une expertise plurielle des activités.

S'il est légitime de faire reposer sur une instance nationale l'évaluation de la recherche, en revanche c'est l'établissement qui doit se charger d'évaluer les activités d'enseignement et le cas échéant les tâches d'intérêt collectif.

9- DANS LE CONTEXTE GÉNÉRAL D'UNE AUGMENTATION DES CADRES TITULAIRES D'UN MASTER, UNE ORIENTATION DIRIGÉE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE À L'ENTRÉE DU MASTER.

Le schéma LMD, défini par trois diplômes : licence, master et doctorat, invite à reconnaître le master comme une entité. Les conditions actuelles reposant sur une sélection en seconde année de master résultent de l'héritage des DEA et DESS. Il faut supprimer cette sélection, entrave à la mobilité des étudiants et à l'attractivité des masters français à l'égard des étudiants étrangers. La CPU souhaite mettre à l'étude la mise en place d'une orientation dirigée des étudiants pour l'inscription en master (120 crédits), avec une révision des relations entre licences « académiques » et licences « professionnelles ».

Les universités s'engagent avec le Ministère :

- à augmenter les capacités d'accueil en master, en les portant au niveau actuel des diplômés en maîtrise ;
- à favoriser les mesures d'accompagnement des étudiants en licence pour préciser leur projet personnel et professionnel ;
- à développer de nouvelles licences professionnelles davantage intégrées aux licences du système LMD ;
- à mettre en place des aides permettant une réelle mobilité des étudiants en France à la fin de leur licence ;
- à inscrire les nouvelles modalités d'admission en master dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

En accord avec le point 6 développé précédemment, les étudiants et le corps enseignant ne doivent pas considérer comme un échec une sortie en licence avec une insertion professionnelle en relation avec la qualification obtenue. La validation des acquis de l'expérience, dans le cadre du système LMD, favorisera le retour de professionnels à l'université, avec dans certains cas délivrance du master.

10- LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉTUDIANT DOIT ATTEINDRE 9 000 EUROS (HORS IUT ET FORMATION D'INGÉNIEURS).

Si la France veut rejoindre le peloton de tête des grands pays de l'OCDE, elle doit accroître fortement l'effort consenti pour la formation des étudiants à l'université. Actuellement, elle consacre 6 820 euros par an à chaque étudiant (hors IUT et école interne d'ingénieurs). Nous devons atteindre le seuil des 9 000 euros pour figurer par exemple au même niveau que le Japon ou l'Allemagne.

Un coût global de 9 000 euros entraîne une augmentation annuelle pendant trois ans de 900 millions d'euros, soit un accroissement global de 2,7 milliards.

La demande ne consiste pas à faire diminuer la dotation pour les lycéens, ou les étudiants de classes préparatoires, d'IUT ou d'écoles d'ingénieurs. La CPU souhaite que les universités françaises puissent mettre à disposition de leurs étudiants les mêmes moyens que celles de nos principaux partenaires européens et qu'elles puissent ainsi nouer des relations équilibrées dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

La future loi d'orientation et de programmation pour la recherche prévoit notamment une augmentation des moyens. La CPU demande qu'il soit légiféré en ce sens pour l'enseignement supérieur, en partie sur la base des dix propositions précédentes. La France occupe, selon les indicateurs, la quatrième ou la cinquième place pour la recherche au niveau international, alors qu'elle n'est que quinzième pour l'enseignement supérieur au sein de l'OCDE. Notre retard est beaucoup plus important dans ce domaine. Il serait inconséquent pour la Nation d'investir massivement dans la recherche sans investir massivement dans la formation de nos futurs cadres.

ANNEXES

Fiche	
« Objectifs du colloque »	56
Fiche préparatoire de la Table ronde n° 1	
« La place de l'Université dans la formation des cadres »	58
Fiche préparatoire de la Table ronde n°2	
« L'internationalisation de la formation supérieure »	60
Fiche préparatoire de l'atelier 1	
« La professionnalisation à l'Université »	62
Fiche préparatoire de l'atelier 2	
« De l'accueil à l'insertion professionnelle des étudiants »	64
Fiche préparatoire de l'atelier 3	
« La garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur »	66
Fiche préparatoire de l'atelier 4	
« La formation tout au long de la vie »	68
Fiche préparatoire de l'atelier 5	
« Le rôle des partenaires : Etat, collectivités, professionnels »	70
Fiche préparatoire de l'atelier 6	
« Le LMD : un modèle de convergence des formations relevant de tous les ministères »	72

Objectifs du colloque

Le 19 septembre 2003, à Berlin, les ministres chargés de l'enseignement ont réaffirmé la nécessité d'accélérer la construction de l'espace européen. L'objectif, « visant à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable assortie d'une amélioration de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale », a été entériné.

Le renforcement des liens entre les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche et la confirmation que l'enseignement supérieur est un bien public relevant de la puissance publique, sont des conditions essentielles au bon positionnement de l'enseignement supérieur européen à l'international.

Partout dans le monde, il est reconnu que les universités, par la place unique qu'elles occupent dans la production de nouvelles connaissances, la transmission et l'appropriation de ces connaissances à travers l'éducation et la formation, leur diffusion et leur valorisation, sont des acteurs incontournables et indispensables pour le développement de l'économie de la connaissance.

Attentive à ces enjeux, l'Université française a prouvé son dynamisme et ses facultés d'adaptation en entrant massivement dans le processus de Bologne visant à faire converger au niveau européen et à rendre lisibles les différents systèmes d'enseignement supérieur. Ainsi, à la fin de l'année 2005, la quasi-totalité des universités françaises aura mis en place le système LMD (licence, master, doctorat).

L'objectif de conduire 50 % d'une classe d'âge à un niveau d'enseignement supérieur d'ici 2010, interpelle fortement l'Université, dont la mission de service public est d'accueillir tous les bacheliers, et qui devra relever ce nouveau défi : augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur et répondre aux besoins liés à l'éducation tout au long de la vie.

Les établissements universitaires ne sont pas les seuls acteurs intervenant dans la formation des cadres. Le très fort engouement qu'ils ont manifesté pour la mise en œuvre du LMD est également partagé par les établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères, voire par des organismes de formation privés qui revendiquent leur place dans ce dispositif.

Ainsi, l'université, en s'appuyant et en valorisant les atouts qu'elle possède, devra, sans concession sur les niveaux de compétence auxquels elle forme, prendre toute sa place, pour répondre massivement à l'augmentation de la demande d'enseignement supérieur, participer à l'élévation générale des niveaux de qualification, contribuant ainsi au développement économique et social du pays.

Comment l'université, consciente de ses responsabilités, relèvera ces nouveaux défis ?

C'est l'objet du débat que la Conférence des Présidents d'Université souhaite lancer lors de ce colloque annuel. Par le choix de ce thème : « **L'Université : Acteur majeur dans l'Europe des formations supérieures** », la CPU confirme son souhait de poursuivre le débat de société entrepris en 2004 sur « L'Avenir de la Recherche Publique » et celui organisé en 2001 sur « L'autonomie des Universités ».

Une première table ronde sera l'occasion d'affirmer, contrairement aux idées reçues, la place importante qu'occupe actuellement l'université dans la formation des cadres, les atouts et les compétences qu'elle possède, sachant que les moyens qui lui sont attribués ne sont pas à la hauteur de ses besoins ni de ceux dont disposent ses homologues étrangères et les autres établissements d'enseignement supérieur français.

Elle permettra de faire des propositions tant en termes d'organisation des universités (PRES) que d'amélioration de leurs prestations, l'enjeu étant de renforcer la qualité des enseignements et de la recherche tout en continuant d'assurer un accès large des étudiants, en leur garantissant un suivi équitable et démocratique.

Une seconde table ronde sur l'internationalisation de la formation supérieure rappellera que la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche suppose une volonté de faire converger les systèmes de formation dans l'objectif d'en accroître l'attractivité à l'international.

Elle favorisera le débat sur les questions suivantes : quelle politique les universités doivent-elles mener à l'international, comment favoriseront-elles la mobilité des étudiants et comment développeront-elles leur attractivité ? Avec quelles formations ?

Les échanges au sein de six ateliers permettront d'approfondir l'état des lieux et les propositions visant, dans une démarche prospective, à conforter l'université en tant qu'acteur majeur du développement des qualifications en Europe :

- En développant la professionnalisation de toutes ses formations, l'université a montré ses capacités d'adaptation. Comment veiller à l'employabilité durable des diplômés de l'université ? Quelle conception de la professionnalisation développer au sein des universités ?
- Comment combiner le maintien d'un accès démocratique à l'université avec une amélioration des taux de réussite ? par une meilleure orientation ? par le développement de méthodes pédagogiques adaptées à l'hétérogénéité des publics et visant à favoriser l'autonomie des étudiants ? Comment l'université pourra-t-elle favoriser l'insertion professionnelle de ses diplômés ? développer un dispositif de suivi de ses étudiants ?
- Comment l'université prendra-t-elle en compte les acquis et les enjeux importants du développement de la formation tout au long de la vie ? A quelles conditions pourra être atteint l'objectif d'adaptation des ressources humaines de la société face aux changements technologiques, aux nouvelles conditions du marché, aux nouveaux modèles de travail ?
- La reconnaissance mutuelle des qualifications au plan européen suppose une volonté et un souci communs d'amélioration permanente de la qualité. Quelle démarche d'assurance qualité semble la plus adaptée aux universités françaises ? Comment faire évoluer les nombreux systèmes d'évaluation vers plus de transparence et d'indépendance ? Comment les simplifier ? Quelle convergence européenne préconise-t-on en matière de qualité ?
- Les universités sont présentes dans toutes les régions, leurs activités ont un rayonnement local économique, social et culturel souvent important. Comment concilier autonomie des universités et rôle croissant des collectivités locales et autres partenaires dans la mise en place des projets d'éducation et de formation ?
- L'engouement de tous les établissements d'enseignement supérieur hors ministère de l'éducation nationale à l'égard du LMD ne doit pas se faire au détriment de l'objectif initial : améliorer la lisibilité, la qualité et la transparence des formations supérieures. La transparence et la qualité ne supposent-elles pas que, pour un même niveau de formation, des critères communs, des grands principes d'évaluation visant à l'habilitation des formations soient définis et appliqués à tous, par les mêmes instances ?

Les débats autour de ces nombreuses interrogations devront permettre à la Conférence des Présidents d'Université, au cours du colloque, d'élaborer des propositions qui seront reprises dans un texte d'orientation sur les formations universitaires.

TABLE RONDE 1

FICHE PREPARATOIRE

Domitien Debouzie

Président de la commission
pédagogie et formation continue
de la CPU.

Grand témoin :

Christian Blanc

Député.



Contexte

Sur les 2 282 000 étudiants de l'enseignement supérieur recensés à la rentrée 2004, les universités en accueillent 63 %, soit plus de 1,4 million. Les autres étudiants se répartissent dans les lycées (243 500 en STS et 72 500 en CPGE), les écoles d'ingénieurs, hors celles au sein des universités (60 000), les écoles paramédicales et sociales hors universités (112 000), les écoles de commerce à diplôme visé par l'Etat (55 000) et les IUFM (85 000), et des établissements divers (grands établissements, écoles de commerce sans diplôme visé, ENS, écoles vétérinaires, écoles d'art et d'architecture, établissements universitaires privés, autres).

Les effectifs ont globalement augmenté jusqu'en 1995, puis ont légèrement régressé, avant de croître à nouveau depuis 1999. Les universités accueillent maintenant environ 20 000 étudiants de plus que leur pic (en 1998-1999), mais avec une baisse en IUT ; les formations d'ingénieurs qu'elles soient universitaires ou non, attirent de plus en plus d'étudiants, dont 39 000 en universités et 23 000 en écoles publiques Education nationale. Les écoles de commerce à diplôme visé ont accru leurs effectifs de 19 000 étudiants à près de 56 000 (mais cette évolution est biaisée par le fait qu'un grand nombre d'entre elles ont réussi à faire reconnaître leur diplôme par l'Etat).

Les diplômés du supérieur long (licences et plus), au nombre de 148 000 en 2001, étaient moins nombreux qu'en 1996. C'est l'université qui assure la formation de la majorité des diplômés de niveau Bac + 5 : 61 % des 101 000 diplômés ont acquis un DESS, un DEA ou un diplôme d'ingénieur. Les autres diplômés ont été formés dans les écoles d'ingénieurs (hors universités), les écoles de commerce et de gestion et dans d'autres écoles.

Un étudiant inscrit à l'université (hors IUT et écoles internes d'ingénieur) coûte 6 820 euros à l'Etat (données 2003), soit moins qu'un lycéen inscrit dans une filière générale : 8 370 euros. La dépense moyenne pour un étudiant en IUT s'élève à 9 320 euros ; celle d'un « élève » préparant un BTS ou inscrit en CPGE atteint 12 580 euros, valeur très proche de celle des étudiants en écoles d'ingénieurs (11 910 euros). Selon l'OCDE, le Japon et l'Allemagne consacrent aux étudiants, par rapport à la France, 30 % de moyens supplémentaires, la Norvège 60 %, la Suède 80 %.

En outre, le budget de l'enseignement supérieur public français est celui qui dépend le plus de l'Etat : 80 % de ses moyens (57 % en moyenne).

Enfin, la mise en œuvre de la LOLF, dès 2006, se traduit, pour l'enseignement supérieur, par la création d'une mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur » dont le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche assurera la responsabilité.

Les sections de techniciens supérieurs et les CPGE relèvent, eux, de la mission « enseignement scolaire ».

Les enjeux

La France, pays d'innovation dans le monde.

La force d'un pays se juge actuellement par la richesse de ses effectifs de diplômés de l'enseignement supérieur. Un pays dynamique repose sur une société de l'innovation et non pas de l'imitation. La France a besoin de créer des entreprises innovantes, dans des secteurs à forte valeur ajoutée. Les universités sont le lieu où recherche et formation sont indissociables.

La place de l'Université dans la formation des cadres

Les universités du monde entier forment la grande majorité des cadres de chaque pays.

La France se distingue par le retard pris par ses universités dans cette formation. La pyramide des âges des cadres français va entraîner, jusqu'à 2012, de nombreux départs à la retraite de cadres, dont les enseignants de l'éducation nationale.

Les universités des pays de l'OCDE reçoivent des moyens qui leur permettent de remplir leurs missions. Les universités françaises ne pourront coopérer avec leurs homologues étrangères que si elles ont des moyens similaires. La qualité des diplômés dans les universités doit être à la hauteur des défis à relever dans la compétition mondiale de l'économie.

La LOLF doit traduire une réelle politique globale concernant l'ensemble de l'enseignement supérieur, avec une seule vision globale des moyens qui lui sont affectés. Les indicateurs de performance et de coût, dont la réalisation dépend du directeur de l'enseignement supérieur, doivent s'appliquer à tous les établissements concernés.

L'enseignement supérieur français doit être lisible et attractif à la fois pour nos concitoyens et pour les étrangers du monde entier.

Principales questions

- Doit-on intégrer les STS et CPGE dans la mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur » ? Quelles mesures proposer pour favoriser un fort rapprochement avec les universités et parvenir à l'adoption d'une politique identique, puis, intégrer les CPGE comme composantes d'université ?
- Comment développer une politique de site qui, chaque fois que les compétences d'une université sont impliquées, l'associe étroitement dans une formation conjointe ?
- Les PRES, au sens défini par la CPU, doivent associer recherche et formation ; leur pluridisciplinarité doit être rappelée. Comment combiner, dans le domaine de la formation, PRES et réseau ?
- Comment éviter la césure possible, sur la base de la recherche, entre formations de licence et celles de master et doctorat ? Comment éviter l'autre césure, entre universités à fort potentiel de recherche et d'autres moins dotées en équipes de recherche ?
- Comment définir l'accès des étudiants titulaires d'une licence à un master ?
- Quelles formations des maîtres faudra-t-il mettre en œuvre au sein des universités, pour que les futurs maîtres puissent répondre à l'hétérogénéité des élèves, de leurs attentes, à l'évolution des modes de transmission des connaissances, à l'évolution de la société et de ses attentes vis-à-vis de l'école ?
- Comment évaluer toutes les facettes du métier d'enseignant-chercheur, dont celle liée à la formation ? Quel est le rôle de l'université dans cette partie de l'évaluation ? Dans cette optique, à quelles conditions peut-on transférer la totalité des promotions des enseignants-chercheurs aux établissements d'enseignement supérieur ?



TABLE RONDE 2

FICHE PREPARATOIRE

Olivier Audéoud

*Président de la Commission
des relations extérieures de la CPU.*

Bernard de Montmorillon

*Président de l'Université
Paris- Dauphine.*

Grand témoin :

Walter Tega

*Vice-Président de l'Université
de Bologne.*

Contexte

La dimension internationale est « consubstantielle » aux missions des universités : la formation et la recherche ont de multiples dimensions internationales. L'attractivité des établissements dépend d'un affichage international et leur évaluation intègre autant cette dimension qu'une comparabilité internationale. Les formations supérieures doivent s'internationaliser.

La mise en place du LMD dans un espace européen d'enseignement et de recherche oblige à s'insérer dans une politique de mobilité et de réseaux tant de formation que de recherche. Tous les établissements se sont dotés de services de relations internationales qui mettent en place une politique (traduite notamment dans les contrats d'établissement), mais aussi de services d'accompagnement à la mobilité des étudiants.

L'attractivité de la France se traduit par une augmentation forte depuis 1999 ; actuellement les universités françaises accueillent plus de 200 000 étudiants de nationalité étrangère, soit plus de 14 % du total. Si la moitié de ces étudiants provient du continent africain, 11,5 % sont originaires d'Asie.

Les universités commencent à s'investir dans les programmes transnationaux de formation : par exemple, 14 universités françaises participent à un (ou deux) programme(s) Erasmus Mundus. En 2003-2004, les universités françaises ont accueilli plus de 20 000 étudiants étrangers en programme Erasmus et 21 000 de nos étudiants sont partis étudier en Europe dans ce cadre.

La politique internationale de la France souffre d'un faible affichage officiel, la politique des ministères concernés s'avérant souvent mal coordonnée avec les universités. Le catalogue des formations proposées par EduFrance reflète la très faible place accordée aux universités par une institution paradoxalement en charge de les promouvoir. Dès lors, se pose la question des moyens dédiés à la politique internationale, aux programmes nationaux ou européens pour inciter les établissements à se développer au delà des frontières, en particulier pour développer la mobilité étudiante aux niveaux des master, doctorat et post-doctorat.

Enjeux

Compte tenu de son rôle en Europe, la France devrait être considérée comme un modèle pour l'enseignement supérieur et la recherche. Elle devrait notamment jouer un rôle central parmi les pays francophones et faire rayonner à la fois le principe d'un service public de la formation et l'esprit d'ouverture et de partage.

La formation des étudiants étrangers en France est un vecteur d'influence fondamental. En outre, les universités françaises ont besoin, pour leur propre développement, d'être stimulées par des étudiants et des enseignants étrangers ; à l'inverse, elles sont enrichies par leurs propres étudiants qui partent à l'étranger et reviennent ensuite poursuivre leurs travaux. La confrontation à l'Autre permet de se maintenir à un niveau d'excellence mondial.

L'attractivité des universités françaises dépendra de la qualité de leurs formations et de leur recherche mais également des conditions d'accueil, d'accompagnement pédagogique des étudiants et d'organisation de la mobilité.

L'internationalisation de la formation supérieure

La qualité des diplômes des universités françaises ne sera reconnue que si les formations françaises consentent à un effort d'identification et de transparence des qualifications exigées dans un environnement mondialisé ; les formations devront recevoir un label à valeur européenne ou internationale.

Les établissements doivent pouvoir afficher une politique internationale claire et soutenue par des moyens suffisants. Cette politique doit être connue : l'offre de formation et le cadre de la recherche doivent être diffusés internationalement.

Principales questions

- Comment organiser une cohérence entre les établissements d'enseignement supérieurs, les Ministères concernés, les Postes Diplomatiques, les opérateurs (Egide, CNOUS et CROUS, EduFrance...) et, depuis peu, les collectivités locales ? Comment définir une politique française ? Comment simplifier les procédures, éviter la dispersion des moyens ?
- Quels types de diplômes transnationaux faut-il favoriser ? Quelle offre de formation, quels réseaux internationaux de formation et de recherche ? Reconnaissance des diplômes, formations délocalisées, formations conjointes, écoles doctorales européennes, diplômes de Doctorat européen, universités francophones et collèges doctoraux sont autant de défis juridiques, fonctionnels et pédagogiques à relever.
- Comment organiser et qu'attendre de la mobilité sortante et des accords passés avec nos partenaires étrangers ? Que vise-t-on lorsque l'on encourage les étudiants français à partir à l'étranger ?
- Comment garantir une mobilité à tout étudiant ayant validé un master et à tout doctorant ? Comment réussir la mobilité : la langue (préparation au départ, préparation à l'arrivée, centres d'études de langue française), le tutorat, comment mieux organiser et mutualiser les Centres pour les Etudes en France ou CEF (extension des Centres d'Evaluation Linguistique et Académique, ou CELA, qui existent en Chine) ? Des moyens supplémentaires seront-ils suffisants ? Comment transmettre une culture de la mobilité à tous nos étudiants ? Comment former nos personnels à l'international ?
- Comment attirer des étudiants étrangers ayant un fort potentiel ? Quel accueil doit-on mettre en place ? Quelles mesures d'accompagnement (logement, vie culturelle, tutorat...) ?



Atelier 1

FICHE PREPARATOIRE

Président :

Guy SCHULTZ

Président de l'université
de Haute Alsace- Mulhouse.

Rapporteur :

Yves LICHTENBERGER

Président de l'université
de Marne-la-Vallée.

Grand témoin :

Christian FORESTIER

Président du Haut Conseil
de l'évaluation de l'école.
Président du CEREQ.

Contexte

Le développement des formations professionnelles à l'université, dans des domaines autres que la santé et le droit où elles étaient présentes depuis toujours, a répondu à une triple motivation :

- nécessité, au fur et à mesure de l'accroissement du nombre d'étudiants, de leur offrir de nouveaux débouchés professionnels, en particulier dans les entreprises, alors que l'université était traditionnellement centrée sur l'accès aux emplois publics,
- demande croissante des entreprises, en particulier dans les métiers connaissant de fortes évolutions, de recruter des jeunes ayant acquis une autonomie de travail et un bagage suffisamment généraliste pour être capable d'évoluer et de faire évoluer leur emploi,
- concurrence des écoles qui, sortant de leur malthusianisme, cherchent via les classes préparatoires à s'attirer les meilleurs étudiants.

Ainsi ont été successivement créés pour accompagner le développement économique du pays les IUT en 1966 (intégrés aux universités en 1968), les MIAGE en 1970, les MST et les MSG en 1971, complétés par les DESS en 1974. Avec la loi de 1984, sous la pression du chômage des jeunes dont tous peuvent constater qu'il touche moins les plus formés, le développement de la formation professionnelle et la professionnalisation des études deviennent une mission constitutive de l'université. En 1987 s'ouvre pour elle la possibilité de recourir à l'apprentissage. La création en 1991 des IUP et des licences professionnelles en 1999 (25 000 étudiants en 2004) renforce la professionnalisation dans les universités.

Aujourd'hui les universités tiennent toute leur place dans le paysage de la formation professionnelle, y compris en apprentissage ; par exemple, 30 % des étudiants universitaires sont inscrits dans une filière professionnelle sélective, 33 % des ingénieurs diplômés le sont dans une école universitaire.

Enjeux

Toutes les formations universitaires ont une vocation à préparer à une insertion sociale et professionnelle. S'il importe de caractériser certaines de "professionnelles", c'est pour mettre l'accent sur les exigences particulières de formations construites en fonction de débouchés professionnels identifiés, impliquant un plus large recours à l'alternance et à l'apprentissage, à des pédagogies de projet et à une culture d'amélioration continue, appuyées sur des partenariats durables avec des professionnels, cadres d'entreprises et responsables de branches professionnelles, qui interviendront en tant qu'enseignants.

Ces particularités des formations professionnelles en soulignent les enjeux concernant :

- la construction de l'offre de formation : expliciter les débouchés visés et les parcours d'une professionnalisation progressive. Le LMD s'appuie sur une plus nette différenciation des niveaux d'emplois visés et une spécificité de chacun des sites,
- l'employabilité des étudiants : expliciter les compétences acquises par le diplômé dans le supplément au diplôme. LMD plutôt que le 3/5/8, c'est faire prévaloir le niveau atteint, le travail effectué par un étudiant, plutôt que la mention des cours suivis, c'est mieux intégrer activités scolaires et expériences, c'est aussi faciliter les parcours mêlant formation initiale et continue, épreuves scolaires et validation des acquis de l'expérience (VAE),

La professionnalisation à l'université

- les moyens supplémentaires à consacrer à ces formations : monter des partenariats durables avec des professionnels, assurer l'orientation progressive et l'accompagnement des étudiants lors de la conduite de projets et des stages. La réussite de ces formations implique pour les universités des moyens équivalents à ceux des écoles actuellement, qu'ils proviennent du Ministère ou directement des entreprises et professions concernées.

Principales questions

Le développement de la professionnalisation à l'université soulève des questions dont certaines débordent l'institution :

- Comment intégrer les formations professionnelles sélectives dans le LMD (et non à côté) et dans l'offre de l'université sans les dénaturer ? Comment mener une politique commune avec les lycées qui préparent aux BTS ?
- Comment faire pour que, à terme et à l'image de ce qui se passe pour les DUT et les BTS, la poursuite d'études immédiate, en master, après une licence professionnelle ne devienne pas la règle ?
- Doit-on faciliter le rapprochement, voire la fusion en termes de parcours, entre masters professionnels et masters recherche ?
- Comment organiser l'offre de formation pour que tous les étudiants de licences générales puissent avoir le choix entre une licence professionnelle et une licence générale ? Quels sont les débouchés des titulaires d'une licence générale ?
- Quel rôle les professionnels doivent-ils jouer dans l'évaluation des formations professionnelles ? La définition d'une Charte Qualité doit-elle être spécifique à ces formations ?
- Comment l'accent mis sur les compétences acquises et sur la formation en alternance transforme-t-il le contrat pédagogique passé avec les étudiants ? Comment transforme-t-il également les conventions passées avec des professionnels et donne-t-il un nouvel essor à l'apprentissage au sein des universités ? L'objectif d'augmenter de 250 000 le nombre d'apprentis implique qu'ils seront 100 000 de plus dans le supérieur : dans les écoles ou dans les universités ?



Atelier 2

FICHE PREPARATOIRE

Présidente :

Françoise BEVALOT

Présidente de l'université
de Besançon - Franche Comté.

Rapporteur :

Albert ODOUARD

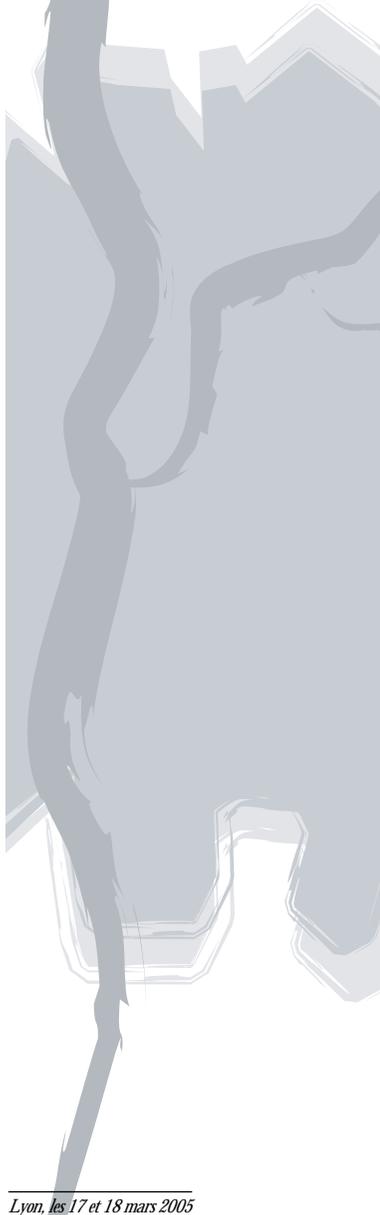
Président de l'université
Blaise Pascal - Clermont Ferrand II.

Grand témoin :

Alberto LOPEZ

Chef du département

« entrée dans la vie active »
au CEREQ.



Contexte

Entre 1970 et 2005, les universités françaises ont accueilli trois fois plus d'étudiants. Elles en accueillent actuellement 1,4 million. Une telle massification des effectifs d'étudiants a été possible d'une part à la faveur d'une absence de sélection à l'entrée, et d'autre part à la suite de l'explosion du nombre des bacheliers.

L'évolution démographique s'est accompagnée d'un accroissement de l'hétérogénéité des étudiants, dans leur origine sociale, dans les connaissances et compétences antérieurement acquises, dans leurs motivations et dans leur projet personnel et professionnel. L'université est devenue un certain reflet de la société française, avec une évolution de ses valeurs morales, de sa citoyenneté, de la conception de la démocratie.

Le rôle d'ascenseur social que jouerait l'Université mérite un examen détaillé. Si les enfants d'ouvriers et d'employés représentent près de 32 % des inscrits en IUT, ils sont moins de 12 % en DEA, DESS et doctorat. La poursuite d'études longues à l'université reste toujours le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale (ils représentent 37 % des inscrits en 3^e cycle). Le contraste est encore plus marqué en CPGE et dans les filières de Santé (près de la moitié des inscrits).

L'orientation des bacheliers reste délicate, face à une information peu structurée et qui évolue rapidement, compte tenu du nombre élevé de réformes de l'enseignement supérieur depuis vingt ans.

La part des étudiants salariés croît régulièrement : la moitié des étudiants exercent une activité rémunérée soit uniquement au cours de l'année universitaire (12 %), soit aussi l'été (37 %).

Enjeux

L'enjeu, annoncé officiellement, de faire passer de 37 à 50 % la proportion, dans une classe d'âge, de diplômés de l'enseignement supérieur (après le baccalauréat), concerne directement et principalement les universités.

La fin de la massification des études supérieures, mais surtout maintenant la mise en place du LMD, doivent inciter les universités à garantir un accueil de qualité et adapté à la diversité du public étudiant : étudiants en réorientation, ceux dont les compétences acquises ne sont pas forcément adaptées à l'université, les étudiants salariés, en situation de handicap, en reprise d'études, certains étudiants étrangers. Les universités ont la mission de les amener au plus haut niveau possible par des formations diplômantes et valorisantes.

Les jeunes issus des milieux défavorisés et de certaines catégories socioprofessionnelles ont plusieurs obstacles à surmonter : le premier provient de leur faible niveau global d'informations sur l'enseignement supérieur. Leur orientation vers des filières ayant un réel potentiel d'insertion professionnelle constitue un réel défi pour les lycées et les universités. Ces dernières, à la différence de certaines écoles qui en accueillent un très faible nombre, doivent, non seulement les accueillir tous dans les filières adaptées à leurs connaissances et compétences mais aussi mettre en place des dispositifs qui leur permettent de réussir.

De l'accueil à l'insertion professionnelle des étudiants

Les méthodes pédagogiques évoluent à l'image des connaissances et des pratiques des étudiants. Le rôle de l'enseignant doit aussi être repensé, y compris dans les universités. L'irruption d'Internet, des technologies de l'information et de la communication, implique une réflexion et une prise de position de la part des universités. La combinaison des méthodes classiques, dites en présentiel, et des TICE constitue un enjeu fondamental pour les années à venir.

L'étudiant doit aussi trouver dans les universités des conditions lui permettant de s'épanouir à côté de ses études. Les universités doivent s'investir dans la mise en place d'une politique qui garantira une vie sociale, culturelle, associative et sportive de tous les étudiants soucieux de développer leur personnalité au sein de l'établissement.

L'insertion professionnelle des diplômés de l'université ne peut plus être négligée par les universitaires. Qu'un étudiant soit inscrit en formation professionnelle ou académique ne change pas son désir de connaître la gamme de métiers possibles une fois le diplôme obtenu. Les universitaires, dans la définition des objectifs de leurs enseignements et de ceux de chaque formation, doivent aussi concourir à l'élaboration d'un corpus de compétences à acquérir par chaque diplômé. Les universités devront en outre mettre en place des dispositifs permettant de mesurer l'insertion professionnelle de leurs diplômés, selon des normes standardisées.

Principales questions

- Comment rendre lisibles nos offres de formation à l'échelle d'un site, d'une région, de la France, en Europe ?
- Comment garantir que l'Université joue son rôle d'ascenseur social au sein de la société ? De quels moyens doit-elle alors disposer ?
- Comment organiser l'information et l'orientation, en particulier lors du passage du secondaire au supérieur et éviter les orientations par défaut ou non objectives liées à la concurrence entre établissements ?
- Comment généraliser dans nos formations l'élaboration du projet personnel et professionnel à un moment quelconque de la formation ?
- Comment mettre en place un accompagnement des étudiants qui prenne en compte leur forte hétérogénéité ?
- Quelles méthodes pédagogiques doit-on mettre en place ?
- Comment assurer la promotion et le développement de la culture et de la mesure de l'insertion professionnelle ?



Atelier 3

FICHE PREPARATOIRE

Président :

Patrick NAVATTE

*Délégué permanent de la CPU
à Bruxelles.*

Rapporteur :

Pascal LEVEL

*Président de l'université
de Valenciennes
et du Hainaut Cambrésis.*

Grands témoins :

Guy HAUG

*Direction pour l'éducation
de la Commission Européenne.*

Andrée SURSOCK

*Secrétaire Générale Adjointe à l'EUA
(European University Association).*

Contexte

La garantie de qualité et/ou de l'accréditation n'a pas été un souci majeur du processus de Bologne. Ce dernier s'est en effet focalisé sur l'harmonisation au niveau européen des différentes "qualifications", et a eu pour objectif de les rendre compatibles et "lisibles" au niveau mondial. Un peu plus tard, à Salamanque et à Prague (2001), l'accent a commencé à être mis sur cette notion de « garantie de qualité » et ses implications. Depuis, la garantie de qualité s'est peu à peu affirmée comme une des pierres angulaires du nouveau dispositif de l'enseignement supérieur en Europe.

Rappelons que le 24 septembre 1998, le Conseil des ministres européens a adopté la recommandation sur la coopération Européenne visant à la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur. Elle encourageait les Etats membres à créer, ou à soutenir des systèmes d'évaluation de qualité, et invitait les établissements d'enseignement supérieur de différents pays à coopérer, et à procéder à des échanges d'expériences. Le rapport de la Commission, en septembre 2004, fait état de progrès remarquables dans la mise en place de systèmes d'évaluation de la qualité, ainsi que dans la promotion de la coopération, mais ceci reste insuffisant.

En effet, d'autres mesures doivent être prises pour que l'Enseignement Supérieur Européen soit de meilleure qualité et devienne plus transparent et plus fiable pour les étudiants, les universitaires et nos partenaires des autres continents. Dans le prolongement de 1998, la Commission européenne a proposé au Conseil et au Parlement d'adopter une nouvelle recommandation qui contribuera de manière concrète à l'objectif d'une reconnaissance mutuelle des systèmes de garantie de qualité.

Enjeux

Du fait des échanges transnationaux d'étudiants qui ne cessent de croître, le besoin se fait sentir de voir la qualité des enseignements des universités reconnus à l'étranger, et inversement d'obtenir des informations sur le contenu des formations dispensées à l'étranger.

Les débats au niveau européen ont souligné la nécessité que l'enseignement supérieur s'engage dans une démarche qui implique :

- l'assurance que tous les établissements d'enseignement supérieur introduisent ou développent de rigoureux mécanismes internes de "garantie de qualité". La "culture qualité" doit donc pénétrer les établissements,
- le recours à des agences de garantie de la qualité ou d'accréditation qui réalisent leurs évaluations en toute indépendance et appliquent des critères de garantie de la qualité et un ensemble, accepté par tous, de normes, procédures et lignes directrices,
- l'encouragement à mettre en place un registre européen des agences de garantie, et à définir les conditions d'inscription sur ce registre. Bien entendu, les évaluations externes auront plus d'impact si l'agence concernée satisfait aux normes les plus élevées d'indépendance et de professionnalisme. Aussi est-il proposé que ces agences fassent elles mêmes l'objet d'un examen particulier (peer review),
- la survie d'une culture francophone de l'enseignement supérieur, si aucune agence francophone d'accréditation n'est mise en place et reconnue au niveau européen.

La garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur

L'idée récente de proposer, au sein d'un consortium d'évaluation, la création d'une instance commune chargée d'évaluer toutes les formations supérieures et les diplômes en regroupant l'ensemble des instances actuelles (MSTP, CTI, Commissions Duby, Helfer...) mérite discussion dans ce contexte de convergence et de rapprochement des formations au sein du système LMD.

Principales questions

Pour mettre en œuvre en France un processus permettant d'aller dans ce sens, et créer une agence de garantie de qualité pour les formations, les questions à résoudre sont les suivantes :

- Comment créer une structure publique unique mais aussi complètement indépendante qui continuera à expertiser des formations ?
- Comment internationaliser le corps d'experts intervenant pour une telle structure ? Comment constituer un Conseil faisant intervenir des personnalités étrangères et toutes les parties prenantes (pas seulement des universitaires, mais aussi des étudiants, des industriels, des représentants des collectivités territoriales, etc.) ?
- Comment encourager une telle structure à se faire reconnaître par le réseau européen de l'assurance qualité (ENQA), l'association européenne de méta-accréditation, et à faire partie d'un vaste réseau d'agences, elles mêmes accréditées, et donc figurant sur un registre ?
- Comment inciter à participer de façon active à la convergence des critères utilisés en Europe pour effectuer le travail concernant "la garantie de qualité" ?
- Comment favoriser la création dans les universités de cellules de "garantie de qualité", permettant la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation des différentes formations dispensées ?
- Comment articuler les travaux d'une agence pour accréditer des formations universitaires et ceux du Comité National d'Évaluation, chargé d'évaluer les institutions, dont le livre des références comporte un volet important sur la formation (offre globale et mise en œuvre) ?
- Dans un contexte européen, et dans le cadre d'une mesure de l'insertion professionnelle des diplômés, la durée actuelle de quatre années des habilitations des formations doit-elle être maintenue ?



Atelier 4

FICHE PREPARATOIRE

Président :

Robert FOUQUET

Président de l'université de St Etienne.

Rapporteur :

Daniel ANDRÉ

Président de l'Université d'Evry-Val d'Essonne.

Grands témoins :

Muriel PENICAUD

*Directeur Général Adjoint
Organisation et Ressources
Humaines - Dassault Systèmes.*

Jean-Marie ALBERTINI

*Administrateur -
membre fondateur de la Fondation
des Régions Européennes
pour la Recherche en Education
et en Formation.*

Contexte

La loi de 1984, reprise dans le Code de l'Education, a fait de la formation continue une des missions assignées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Un décret spécifique de 1985 en a fixé les contours dans le cadre universitaire. Plus récemment, la loi de modernisation sociale de janvier 2002 et celle de mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie et au dialogue social, lui ont donné un nouvel élan. Dans ce cadre, il est important de mesurer les effets de la délégation quasi-totale de compétences aux régions en ce qui concerne la formation professionnelle.

Au niveau européen, les déclarations de Bologne (2000) et de Copenhague (2002) ont promu le principe général de transparence des qualifications et des certifications, la reconnaissance des acquis formels et informels et des démarches d'assurance qualité. A Berlin en 2003, la formation tout au long de la vie est réaffirmée comme étant l'un des objectifs de l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, les universités européennes et, en particulier, les universités françaises doivent être porteuses de propositions reflétant leur pleine implication dans ce processus.

En 2002, l'activité de formation continue universitaire a atteint un chiffre d'affaires de 182 millions d'euros, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année 2001. Elle concerne 325 000 stagiaires, effectifs en augmentation de 2 % sur un an.

Enjeux

Il faut faire de la formation tout au long de la vie une des missions importantes de nos universités et, à ce titre, la mettre au centre de chaque projet stratégique d'établissement. Les universités doivent développer une véritable culture de la formation continue dans les équipes de formation et auprès des étudiants, tout particulièrement ceux de formation initiale.

La décentralisation de la formation professionnelle et la « territorialisation » de l'offre et de la demande vont également nécessiter une redéfinition de la place des universités dans le dispositif global, en tenant compte de la concurrence, tant à l'interne avec le CNAM ou les écoles d'ingénieurs, qu'à l'externe avec les nombreux organismes de statut privé. Les universités doivent promouvoir un modèle de fonctionnement de la formation tout au long de la vie, qui concilie le respect de la mission de service public qui leur est assignée et des règles de la concurrence.

Les établissements d'enseignement supérieur, et principalement les universités, doivent assurer l'accompagnement tout au long de leur vie sociale et professionnelle des cadres de la société (et de ceux qui aspirent à l'être), en lien avec leurs missions de production des savoirs et de leur transmission vers le plus grand nombre. Les universités doivent s'organiser pour répondre à des demandes très diversifiées et individualisées dans un contexte de capitalisation et de certification. La mise en place du LMD et la généralisation de la VAE constituent des axes importants de développement des établissements. Une intégration poussée de ces deux dispositifs est indispensable pour assurer le retour des actifs vers des formations universitaires de durée variable, diplômantes et qualifiantes, « créditées » ou non.

La mise en œuvre de cette formation continue universitaire élargie et renouvelée nécessite des moyens en termes d'ingénierie et d'outils pédagogiques, de formation des formateurs et des personnels d'accompagnement.

La formation tout au long de la vie

Principales questions

- Quelles nouvelles formes d'accueil, information et accompagnement pour ces publics ? Comment promouvoir le modèle de formation continue universitaire auprès des entreprises et des individus ? Comment les objectifs de formation, puis le parcours sont-ils définis ? Quelle promotion pour l'Europass ? Quelle intégration de la validation des acquis dans le LMD ? Comment concilier accompagnement individualisé et cadre collectif de formation ?
- Quelle plus value apportée par le LMD et la VAE à la formation continue universitaire ? Comment développer les capacités de réponses des universités aux demandes de formations courtes ? Comment inciter les universités à se doter de structures de gestion des processus de VAE pérennes et performantes ? Comment passer d'une approche par les contenus de formation à une approche par les compétences ? Comment concevoir les parcours de formation de façon à mieux individualiser les unités d'enseignement afin de faciliter la capitalisation ? Comment faire prendre conscience aux enseignants chercheurs que l'acquisition de compétences n'est pas une exclusivité universitaire ? Comment encourager les coopérations entre équipes d'ingénierie de la formation continue et celles de la formation initiale ?
- Quel modèle économique pour la FCU ? La formation continue universitaire étant sur un marché concurrentiel, quel positionnement par rapport à des organismes privés ? par rapport à d'autres établissements d'enseignement supérieur (CNAM, Écoles d'ingénieurs) ? à des organismes publics (AFPA, CNED) ? Quelle est la signification de la mission de service public ? Quelle est la spécificité de nos établissements en termes d'objectifs ? Quelle est la base de l'estimation des coûts réels ? La formation continue est-elle auto-financée ? En tant que service public, quel est l'apport de l'Etat ? Quel partenariat financier avec les collectivités ?
- Quelle reconnaissance au sein du système universitaire pour les acteurs de la FCU ? Comment prendre en compte les spécificités des métiers de la FCU ? Quelles sont les conditions à réunir pour que ces activités offrent des perspectives attrayantes de carrière et de rémunérations ? Comment reconnaître la FCU dans l'activité des enseignants chercheurs ?
- Comment mieux faire connaître les atouts de la FCU et comment sensibiliser les étudiants aux enjeux de la formation tout au long de la vie ? La formation tout au long de la vie sera un élément décisif dans l'évolution de la vie professionnelle. Comment faire passer ce message pendant la phase de formation initiale ? Quels sont les atouts du modèle universitaire de formations diplômantes ?



Atelier 5

FICHE PREPARATOIRE

Président :

Gilles DEMAILLY

Président de l'université

Jules Verne - Amiens - Picardie.

Rapporteur :

Rémy PECH

Président de l'université

Le Mirail-Toulouse 2.

Grands témoins :

Maurice VINCENT

Conseiller régional,

premier vice-président

de la commission Enseignement

supérieur et recherche

de la région Rhône-Alpes.

Paul JACQUET

Premier vice-Président de la CDEFI.

Contexte

La loi de 1984 formule expressément, pour les universités, une vocation régionale qui s'affirme ensuite au fil des ans. Elle se met en place en même temps que les régions s'affirment et structurent leurs interventions. L'attribution aux régions de la formation professionnelle, secteur en forte expansion à une époque où les mutations techniques et la réactivité aux appels de marchés de plus en plus mondialisés débouchent nécessairement sur des partenariats avec les universités. En écho, celles-ci recherchent de leur côté une ouverture sur leur environnement socio-économique pour assurer des débouchés professionnels aux étudiants et diversifier leurs ressources. L'implication des régions dans l'aménagement du territoire les incite à solliciter, pour l'expertise mais aussi pour la formation des nouveaux cadres de ce secteur, les universités, et d'une manière générale les établissements d'enseignement supérieur, qui développent sans cesse leurs compétences dans ces domaines.

La loi sur la décentralisation place les universités dans un contexte nouveau vis-à-vis des régions. L'hétérogénéité de la richesse de ces dernières, de leur implication (hors CPER) dans l'enseignement supérieur et la recherche, les relations elles aussi variables entre établissements et conseils régionaux, un Etat qui éprouve des difficultés à augmenter significativement sa contribution à l'enseignement supérieur, tout ceci contribue à renforcer l'idée que les universités vont de plus en plus évoluer en région avec des évolutions qui pourraient fortement diverger.

Le rôle des collectivités autres que les régions doit aussi être considéré à l'heure où de nombreux établissements d'enseignement supérieur développent une politique de site qui s'appuie, ou interpelle, les communes, ou des regroupements de communes, et les conseils généraux. Il faut aussi rappeler que dans les décennies précédentes la France s'est dotée d'un réseau très dense de délocalisations ou d'antennes universitaires, fruit d'une volonté politique d'aménagement du territoire ; le CNE soulignait récemment que 110 implantations de ce type n'accueillaient que 6 % des étudiants.

Enjeux

Les universités développent une politique mêlant formation et recherche, dont les dimensions locale, régionale, nationale et internationale interfèrent avec des acteurs différents : collectivités, Etat, Europe. L'autonomie des universités et leur aptitude à maintenir une politique face et en collaboration avec des acteurs aux compétences et aux champs d'intervention différents constituent un enjeu fondamental pour les établissements.

Par la mission de service public qui leur a été confiée, avec un accès libre à tout bachelier, les universités sont confrontées à la question de la démocratisation de l'enseignement supérieur notamment par la possibilité qu'elles offrent à certains bacheliers de poursuivre des études dans des antennes. La tendance actuelle peut accroître les inégalités entre les territoires ou les aggraver.

La concurrence internationale que l'on connaît dans le domaine de la recherche commence à se manifester en formation. Les établissements d'enseignement supérieur d'une région peuvent être mis en concurrence ou bien choisir la complémentarité.

Le rôle des partenaires : Etat, collectivités, professionnels

Les universités joueront un rôle de plus en plus important dans le développement économique local (formation des cadres, transfert de technologie, innovations, prestations de service...). La question des moyens qui leur seront attribués pour jouer ce rôle se pose, mais tous les personnels des universités doivent être convaincus de l'importance de cette mission.

L'attractivité des universités est aussi liée à celle de leur environnement proche : site et région. Les collectivités détiennent la compétence pour développer des conditions de vie des étudiants, quelle que soit leur origine géographique, dans les domaines du logement, de la culture, de la vie associative, culturelle, sportive.

Principales questions

- Si une politique contractuelle se met en place entre les universités et certaines collectivités, l'université doit-elle négocier un contrat avec chaque collectivité ou décideur économique, ou proposer un contrat pluriannuel commun ? Ce contrat repose-t-il sur un seul ou sur plusieurs projet(s) d'établissement d'une (ou de plusieurs) université(s) ?
- Comment va évoluer la gouvernance des universités face au rôle politique croissant de certains partenaires (collectivités, industriels) ? Quelle autonomie pourront garder certains établissements face à des partenaires leur apportant un fort soutien ?
- Les universités doivent-elles accepter de travailler à l'établissement d'une carte régionale des formations professionnelles ? Quel serait alors le rôle respectif des partenaires pour son élaboration, sa mise en œuvre, son évaluation ? Quel pilote ? Quel arbitre ?
- En matière d'orientation et d'information des lycéens sur les formations post-bac, quel rôle pour chaque partenaire : universités, recteur, région ?
- Comment concilier diplômes nationaux et emplois locaux ou besoins spécifiques d'un territoire ?
- Comment les pôles de compétitivité vont-ils modifier l'offre de formation des universités ?
- Quels financements seront nécessaires pour que les universités assurent leur mission de service public en participant à l'aménagement du territoire ?



Atelier 6

FICHE PREPARATOIRE

Président :

Michel LUSSAULT

*Président de l'université
François Rabelais - Tours.*

Rapporteur :

Bertrand FORTIN

Président de l'université Rennes 1.

Grands témoins :

Pierre THIVEND

*Chargé de mission
Ministère de l'Agriculture.*

Eric LENGEREAU

*Chef de bureau
Ministère de la Culture.*

Contexte

Le LMD s'est imposé en quelques mois comme un cursus de référence. Il a permis aux universités françaises de rénover leur offre pédagogique, d'en renforcer les cohérences, la dimension professionnelle et l'internationalisation. Et ceci en privilégiant au plus haut point la liaison de l'enseignement et de la recherche dans la définition des offres et leur légitimation. Il s'agit sans conteste d'un outil d'accroissement de l'attractivité des formations des universités.

Ce processus de grande ampleur, dont la réussite est un véritable succès pour nos établissements, a eu aussi pour résultat de placer les formations universitaires au centre de la réflexion sur l'enseignement supérieur et sur les enjeux de son développement. De fait et très rapidement, ce nouvel ordre des choses a provoqué un intérêt croissant de tous les acteurs de l'enseignement supérieur pour le LMD. En particulier, les formations des ministères autres que celui de l'Éducation Nationale, mais aussi les écoles et établissements autonomes rattachés au MENESR, ou encore les CPGE et les STS des lycées publics et privés sous contrat, souhaitent quasiment tous mettre en œuvre le LMD. La mise en œuvre de cette nouvelle architecture de formation hors des universités est aujourd'hui un chantier majeur, auquel les universités se doivent de participer très activement.

Enjeux

Les universités se réjouissent de cet intérêt inédit pour leurs formations et ce qu'elles représentent. Toutefois, elles ne doivent pas oublier ce qui sous-tend, trop souvent, cet engouement : une simple logique d'opportunité. En particulier, les universités françaises ne sauraient admettre que chacun tente d'intégrer le LMD sans prendre en compte ce que ce cursus exige et sans accepter ainsi, réellement, de converger vers le système universitaire, qui est partout dans le monde la référence en matière de formation de haut niveau.

Le LMD doit sans aucun doute être un instrument de rapprochement des opérateurs de l'enseignement supérieur en France - évolution qui a la faveur des universités. C'est ce que signifie, à sa manière, l'article 15 de l'arrêté d'avril 2002, concernant le LMD, en donnant au MENESR un rôle central dans le processus de mise en œuvre généralisée du nouveau schéma. Mais cette convergence doit se faire dans une perspective claire : le standard universitaire constitue l'attracteur et la référence des autres cursus d'enseignement supérieur.

En particulier, les cursus non universitaires doivent être conformes aux cadres et critères imposés aux universités pour l'habilitation de leurs diplômes (notamment en ce qui concerne l'adossement à la recherche). Par ailleurs, il ne suffit pas d'affirmer que les trois premières années, par exemple, d'une formation hors université, représentent 180 crédits, et que les deux suivantes mènent à 300 ECTS pour que tout problème soit résolu. En effet, une telle position simpliste fait abstraction de la réalité des objectifs et des modalités de la formation, notamment en ce qui concerne l'adossement à la recherche qui est consubstantiel à tout cursus universitaire. Il faut donc déconnecter le nombre de crédits et les grades qui sont attribués à un cursus hors des universités, de la reconnaissance de ces crédits par l'Université au sein de parcours qui aboutissent, quant à eux, à un véritable diplôme universitaire. Ainsi, le problème de la conversion des crédits ECTS obtenus par un étudiant au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en un droit de poursuite d'un cursus universitaire diplômant n'est pas trivial. Définir les possibilités de cette conversion est un enjeu de taille de l'actuelle réflexion.

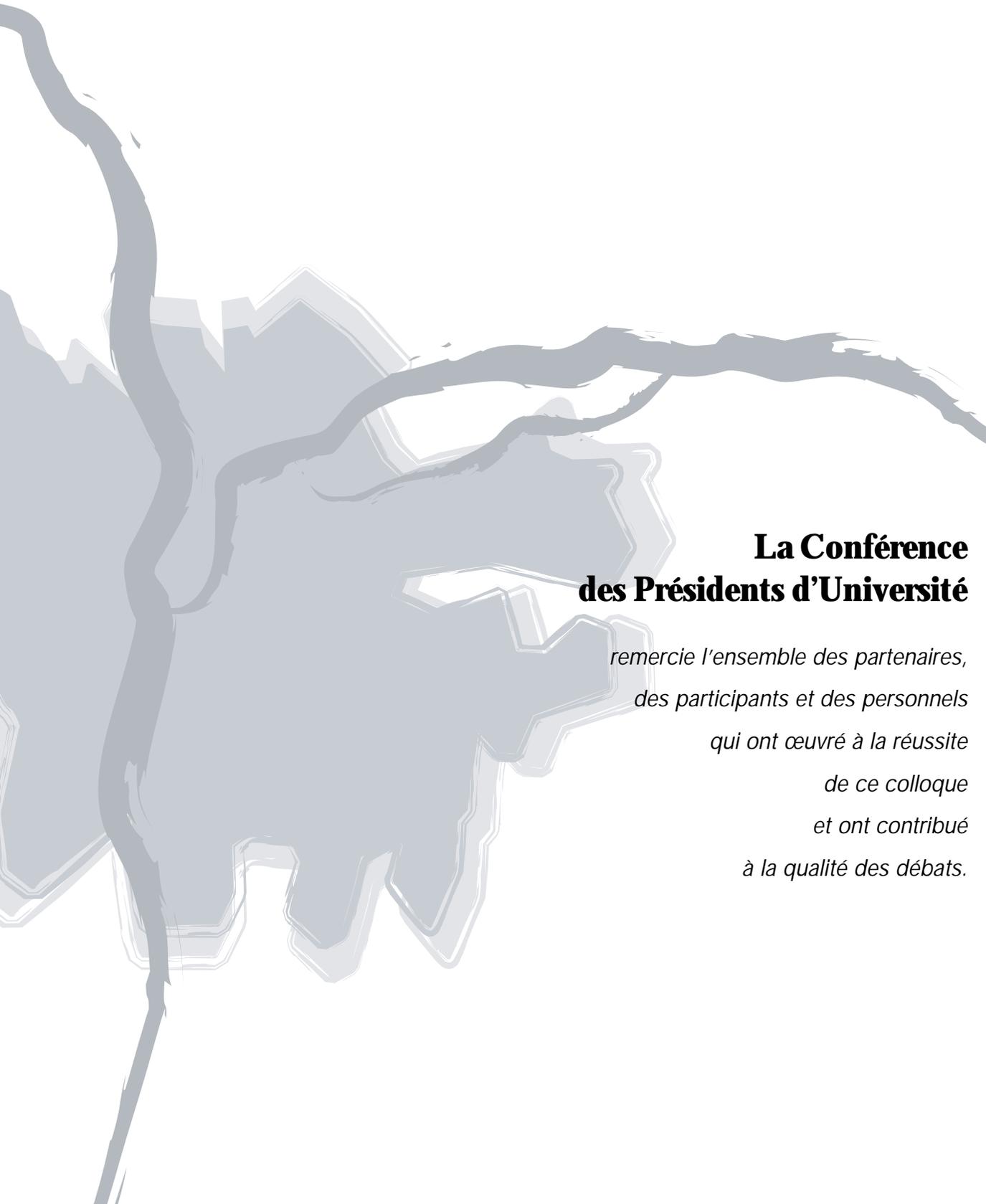
Le LMD un modèle de convergence des formations relevant de tous les ministères

Principales questions

Cela posé, de nombreuses questions en découlent que cet atelier abordera à partir de l'exemple des études d'architecture et des formations dépendant du ministère de l'Agriculture. On peut en énoncer quelques-unes :

- Quelles structures et modalités évaluatives met-on en place pour reconnaître la possibilité à des établissements dont la tutelle n'est pas le MENESR, d'entrer de plain-pied dans la logique LMD ? Comment garantir une homogénéité de l'évaluation et de l'habilitation des cursus des universités et des autres établissements ?
- Comment concilier insertion dans le LMD des formations hors MENESR et esprit de l'architecture nouvelle du LMD qui repose sur le principe que les parcours proposés aux étudiants doivent être non tubulaires, ouverts à la multidisciplinarité, permettant une réorientation semestrielle ? Cette question est essentielle et doit alimenter la discussion sur un point important : si la nécessité d'intégrer le LMD est souvent proclamée, comment définir les passerelles, que l'on puisse emprunter dans les deux sens, entre des cursus offerts hors des universités et ceux proposés en leur sein ?
- Si les formations non universitaires accèdent au LMD, peut-on envisager, et selon quelles modalités, que les universités puissent réciproquement accéder, dans le cadre de leurs diplômes nationaux, aux champs disciplinaires et professionnels auxquels ces formations préparent ? Quelles seraient les conséquences d'une telle évolution ?
- Comment traiter le point spécifique des études doctorales ? Ne peut-on poser le principe que le partenariat avec les universités, dans le cadre des politiques d'école(s) doctorale(s) de site, doit être la règle ?
- Plus globalement, le principe de partenariat et de conventionnement, lié aux politiques de site, ne peut-il pas, à l'occasion du chantier du LMD, être généralisé ? On ferait ainsi progresser les rapprochements des établissements d'enseignement supérieur, quels que soient leurs statuts et leurs rattachements ministériels.

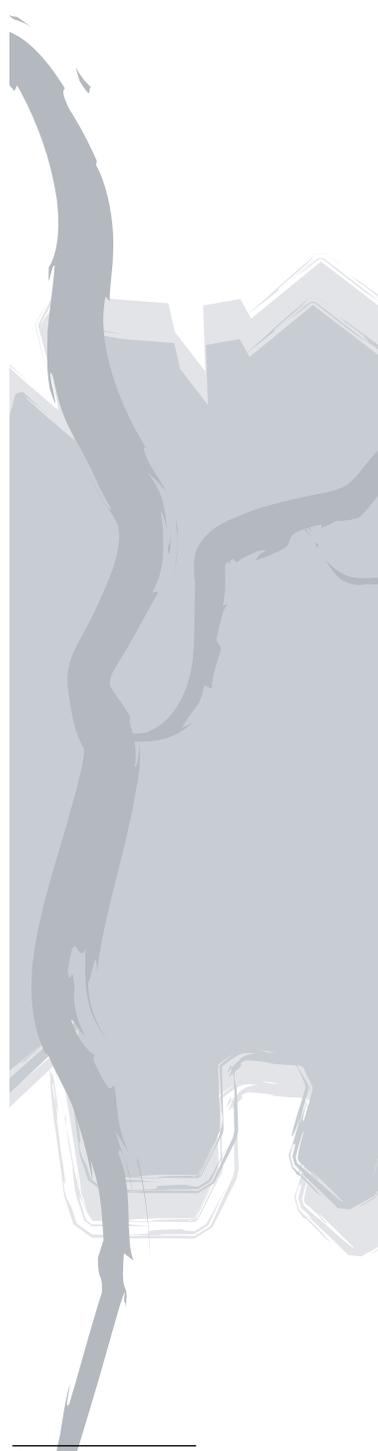




La Conférence des Présidents d'Université

*remercie l'ensemble des partenaires,
des participants et des personnels
qui ont œuvré à la réussite
de ce colloque
et ont contribué
à la qualité des débats.*

Glossaire



AFPA	Association Nationale Pour la formation professionnelle des Adultes
ARF	Association des Régions de France
AMUE	Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CDEFI	Conférence des Directeurs d'Ecoles et Formations d'Ingénieurs
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CEF	Centre pour les Etudes en France
CELA	Centre d'Evaluation Linguistique et Académique
CEREQ	Centre d'Etudes et de REcherche sur les Qualifications
CEVU	Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
CIES	Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur
CNAM	Centre National des Arts et Métiers
CNE	Comité National d'Evaluation
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance
CNOUS	Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COREX	COMmission des Relations EXtérieures
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
CPU	Conférence des Présidents d'Université
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CTI	Commission des Titres d'Ingénieurs
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DES	Direction de l'Enseignement Supérieur
DESS	Diplôme d'Enseignement Supérieur Spécialisé
ECTS	European Credit Transfer System
ENQA	European Network for Quality Assurance
ENS	Ecole Normale Supérieure
EUA	European University Association
FCU	Formation Continue Universitaire
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LMD	Licence Master Doctorat
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance

MAE Ministère des Affaires Etrangères
MEDEF Mouvement des Entreprises de France
MENESR Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MGEN Mutuelle Générale de l'Education Nationale
MIAGE Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises
MSG Maîtrise des Sciences de Gestion
MST Maîtrise Scientifique et Technique
MSTP Mission Scientifique Technique et Pédagogique

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PIB Produit Intérieur Brut
PME Petites et Moyennes Entreprises
PMI Petites et Moyennes Industries
PRDF Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRES Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

SNESUP Syndicat National de l'Enseignement SUPérieur
SNPDEN Syndicat National des Personnels de Direction de l'Education Nationale

STS Section de Technicien Supérieur

TICE Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

UFR Unité de Formation et de Recherche
UNSA Union Nationale des Syndicats Autonomes

VAE Validation des Acquis de l'Expérience

